



Commune de Saint-Ouen

(Département de la Seine-Saint-Denis)

Compte rendu intégral des débats du conseil municipal

Séance ordinaire du 15 février 2010

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Mme Jacqueline ROUILLON, maire de Saint-Ouen.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

M. Gilbert Haustant est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire.

J'ai une communication à vous faire en ce début de séance concernant la création d'un nouveau groupe. J'ai reçu une lettre signée de Monsieur Mamadou Keita et de Monsieur Nour-Eddine Senhadji, nos deux collègues.

"Par la présente nous venons vous informer de la création d'un nouveau groupe au sein de notre conseil municipal. Hommes de gauche, acteurs très engagés au plan local, nous avons décidé de nous rassembler pour former le groupe de gauche Ensemble pour Saint-Ouen et Citoyens dont les membres sont Monsieur Nour-Eddine Senhadji et Monsieur Mamadou Keita, respectivement conseiller municipal et conseiller municipal président de ce nouveau groupe."

Il y a également une série d'engagements que certainement nos deux collègues vous feront connaître par les voies qu'ils décideront. A la fin :

"Nous vous prions d'ores et déjà de bien vouloir annoncer la création de notre groupe", donc c'est chose faite.

"Egalement sur l'ensemble des supports de communication et d'information de notre municipalité (le bimensuel Journal de Saint-Ouen, le site Internet, etc.) et sur tous les documents officiels liés à notre mandat d'élu." Donc ce sera chose faite à partir de ce soir, y compris pour le prochain conseil, donc votre rapprochement en tant que groupe constitué.

J'ai récupéré quelques mandats dont je vous communique la teneur pour les votes. Monsieur Henri Lelorrain à Monsieur Yassir Fichtali, Madame Estelle Villard à Madame Jacquot-Gautun, Monsieur Kachouri à Madame Garnier, je suis désolée Morgane parce que tu as déjà un mandat, si on pouvait trouver un autre mandataire.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2010

Mme le Maire :

Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui attire de ma part une remarque compte tenu du fait que j'ai reçu une lettre du groupe Socialistes et Citoyens signée par notre collègue présidente de ce groupe, Sophie Jacquot-Gautun, qui conteste le relevé des votes portant sur les deux amendements au budget 2010 qui avait été proposés par le groupe Socialiste et Citoyen.

Pour couper court à toute ambiguïté sur ce point ou à toute polémique qui pourrait en résulter, je me propose de vérifier que le procès-verbal, pour ce qui concerne chaque collègue, est bien conforme au vote qu'il a émis.

Avant que chacun fasse une remarque, s'il le souhaite, et que nous puissions adopter ce procès-verbal, et si, comme j'ai toutes les raisons de le penser, il est bien fidèle dans son rendu à la réalité des votes émis, je voudrais faire la remarque suivante et acter peut-être d'une autre façon de procéder aux votes.

Nous avons la responsabilité collective de faire en sorte que les séances du conseil municipal se déroulent dans un climat serein et cette volonté caractérise bien évidemment et doit caractériser le

moment des votes. Aussi, le fait que chacun s'engage et fasse des efforts pour la sérénité de ce climat permettra d'éviter tout malentendu, notamment concernant les votes.

S'il est bien normal que chacun exprime son point de vue, ses désaccords, y compris avec fermeté, malheureusement l'invective et parfois les cris qui marquent trop souvent nos débats nuisent profondément à la clarté de ceux-ci et, bien sûr, à l'image de la politique auprès de nos concitoyens et des personnes qui viennent écouter et de cette façon participer au conseil municipal. J'en appelle donc à l'esprit de responsabilité de chacune et chacun pour que ces débats nécessaires se déroulent néanmoins dans un esprit de respect des uns et des autres permettant qu'on reste à chaque fois dans la tonalité du débat politique et non pas dans d'autres préoccupations.

On pourrait également faire que les votes se déroulent de la façon suivante, y compris pour la prise d'information par l'administration qui est rendue parfois assez délicate. Commencer par les collègues qui ne souhaitent pas prendre part au vote, puis par les collègues qui votent contre, puis par les collègues qui s'abstiennent, et le reste permettant de comptabiliser les votes "pour".

Y a-t-il des remarques maintenant par rapport au procès-verbal de la dernière séance avant que nous puissions passer au vote de celui-ci ?

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Comme je vous en avais fait part, les deux amendements que nous avons déposés pour le budget ont été votés dans une atmosphère que vous avez rappelée, particulièrement compliquée, en tout cas qui n'était pas propice à la sérénité des votes. D'où il s'en est suivi, pour le moins, des interrogations multiples et variées sur le résultat de ces votes.

Je vous en ai fait part par courrier puisque dans un premier temps même on nous avait dit que ces amendements avaient été adoptés. Je vous ai demandé et je vous redemande aujourd'hui, compte tenu du manque de sérénité dans lequel ces votes se sont déroulés, que pour la sincérité des votes nous procédions à nouveau au vote de ces amendements - ce que vous n'acceptez pas. J'ai d'ailleurs du mal à comprendre pourquoi vous ne l'acceptez pas puisqu'à mon sens ce serait quand même le meilleur moyen de lever toute ambiguïté sur la régularité de la procédure.

Partant de là, si le PV n'était pas modifié dans le sens d'un nouveau vote auquel nous pourrions procéder aujourd'hui, le groupe Socialiste, bien sûr, voterait contre le PV de la précédente séance.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, mes chers collègues, j'arrive en retard et je m'en excuse, mais j'ai bien suivi le déroulé de la réflexion des Socialistes. Je voudrais dire simplement ceci. Je pense, Madame le Maire, que vous avez atteint le niveau du cours élémentaire première année et que vous savez compter, moi aussi. Il y a eu dans ce vote d'amendements 14 voix représentant le groupe Républicain, Radical, Communiste et je ne sais pas quoi, présidé par notre camarade Hayat Dhalifa, et il y a eu le vote des deux représentants du Mouvement Démocrate, qualifié d'incohérent sur le blog du Parti Socialiste, mais qui ont ajouté de bonne foi et en étant sain de corps et d'esprit leurs voix au vote du groupe Communiste. Et donc puisque les membres de l'opposition républicaine, qui d'ailleurs ne sont pas là aujourd'hui parce qu'ils ont décidé de refuser de siéger, je veux parler des deux autres groupes - notre collègue Brigitte Zuchiatti arrivera en retard, Madame le Maire, à cause d'un problème familial - il n'y a pas, je m'excuse, de majorité pour ces amendements.

Pourquoi avons-nous voté contre ces amendements ? Nous avons voté contre ces amendements d'abord pour des raisons idéologiques, ensuite pour des raisons stratégiques, enfin pour des raisons tactiques. Je pourrais refaire mon article que j'ai écrit dans le journal, mais c'est inutile. Simplement, il y a une réalité arithmétique. Il y a aussi une réalité juridique. Si le budget de la communication, comme nous le pensons, nous au MoDem, est un budget qui sert la propagande de la mairie, quoique le Maire ait accepté qu'il y ait deux numéros par mois et que dans ces deux

numéros par mois il y ait des tribunes libres, ce qui est la raison essentielle du fait que le groupe MoDem a accepté de voter avec le groupe Communiste, il y a des raisons juridiques qui s'imposent.

Maintenant, si le groupe Socialiste n'est pas d'accord, il ne faut pas qu'il refuse de voter le procès-verbal, il faut qu'il démissionne et nous allons démissionner avec eux pour aller aux élections générales. Ou alors mieux, qu'ils aillent devant le tribunal administratif pour faire un recours et je vous demanderai, Madame le Maire, de vous entendre avec ce premier adjoint qui n'est pas toujours très aimable pour que nous arrangions notre agenda car je viendrai au tribunal administratif témoigner en faveur de la municipalité pour expliquer qu'il n'y a pas eu de vote mal compté. Auquel cas, ce ne serait pas seulement devant le tribunal administratif, mais je rappellerais à nos camarades socialistes qu'il faudrait aller aussi devant une juridiction pénale pour accuser le premier magistrat de la ville de faux en écriture publique et les fonctionnaires de recel de faux en écriture publique. Non. Tout ceci est très clair. Les Socialistes ont monté une très belle opération. Après ils ne savaient plus quoi faire de cette très belle opération, mon pauvre Karim tu en as été la victime, et ils essayaient de trouver une solution pour expliquer comment brillamment ils avaient obtenu 500.000 euros de moins pour le contribuable audonien, c'est-à-dire, comme je l'ai dit, un argument classique de la droite, et ils n'y sont pas parvenus. Ils auraient dû logiquement voter contre ce budget, ils n'y sont pas parvenus et aujourd'hui, de manière assez médiocre, ils nous font le coup du procès-verbal.

Du coup, Madame le Maire, mes chers collègues, on retrouve mon téléphone, on m'appelle, hé oui, on m'appelle et on me demande, on m'annonce solennellement qu'il y a une déclaration solennelle du Parti Socialiste, ce qui me rendait dans un état de suspense et d'énerverment compréhensible parce que c'était quelque chose d'admirable, et voilà, nous en sommes là.

Ecoutez, tout ceci pour ça, cela ne vaut pas la peine. Le procès-verbal, le groupe MoDem va le voter des deux mains, et on verra bien. Pour le reste, vous savez ce qu'il vous reste à faire, faites-le si vous voulez, mais sans nous.

Mme le Maire. - Je soumetts donc le procès-verbal au vote. Je précise que le mandat de Monsieur Kachouri est attribué à Jean-Claude Le Ny. On passe au vote avec les modalités que je viens de proposer et que je vais m'efforcer de respecter pour l'ensemble des délibérations et ensuite pour la clarté de prise des votes.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ?... Je demande aux collègues de se taire pendant le vote. Qui vote contre le procès-verbal ? Qui s'abstient ? Qui vote pour le procès-verbal ? C'est le reste. Très bien. On passe à la délibération numéro 1.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Pourrait-on annoncer le résultat du vote ? Parce que c'est justement cela qui pose problème, les résultats ne sont jamais annoncés.

Mme le Maire. - Cela fait 16 pour le procès-verbal, 15 contre le procès-verbal et 2 abstentions.

Suffrages exprimés : 31 - Pour : 16 - Contre : 15 (Mme Morgane GARNIER (avec mandat), MM. Rémi FARGEAS, Yassir FICHTALI (avec mandat), Karim BOUAMRANE, Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN (avec mandat), Mmes Brigitte MARIGAULT, Élisabeth AUERBACHER, MM. Jean-Claude LE NY (avec mandat), Mustapha KRIMAT, Paul MACEDO, Henri LELORRAIN) - Abstentions : 2 (MM. Nour-Eddine SENHADJI, M. Mamadou KEITA)

DL/10/9 : Éléments de programme fonctionnel proposé à l'issue de la concertation menée avec le tissu associatif local, préalablement à la construction de la Maison de la vie associative et du citoyen.

Mme le Maire :

On commence la première délibération, donc un sujet particulièrement important, qui est d'ailleurs un des sujets majeurs de notre conseil et qui caractérise un moment important de la vie municipale sur la vie associative. Je passe la parole à Mustapha Krinat.

M. KRINAT:

Madame le Maire, mes chers collègues, je vais, afin de compléter la délibération que vous avez sous les yeux, vous donner les contours du travail que j'ai mené ces vingt derniers mois.

A travers la délibération qui vous est présentée ce soir, je voudrais vous rendre compte du travail qui a été effectué durant ces derniers mois, dont je vous demanderai de bien vouloir prendre acte et je tiens d'abord à remercier les acteurs associatifs et les nombreux responsables d'association qui ont joué le jeu de l'écoute, mais surtout d'avoir contribué de manière constructive à élaborer le premier cahier des charges qui constitue ainsi une première base de travail.

L'équipe de programmistes, dont la mission a consisté à réaliser un diagnostic technique, a suivi chacune des étapes qui nous a permis d'élaborer ces fonctions et de penser à un équipement culturel et logistique dédié entièrement à la promotion et au développement de la vie associative.

La concertation dans sa phase d'instruction a permis de dégager des axes de travail et de produire ainsi des éléments de programme. Je vous avertis donc que je vais être un peu long, je ne prends pas souvent la parole mais là je vais la garder un petit moment.

La Maison des Associations est une vieille revendication audonienne. Saint-Ouen a pris beaucoup de retard dans la mise en oeuvre d'outils permettant de mieux accompagner le développement de la vie associative. Durant les derniers mandats les élus ont contribué à soutenir des espaces de solidarité qui traduisent bien le parti pris d'un engagement appuyant une politique d'aide et de soutien dans le secteur associatif, qu'il soit sportif, culturel ou dans le domaine de l'éducation populaire. Le lien social est un élément important dans la vie de la cité.

Le paysage associatif audonien est dominé par de nombreuses associations sportives et culturelles. Ce volet représente ainsi environ 60 % du paysage associatif. Les associations oeuvrant pour l'action sociale, la santé, la solidarité et l'activité périscolaire se répartissent les 40 % qui restent. La majorité des associations s'appuient sur l'engagement citoyen et le bénévolat. Moins nombreuses sont les associations qui concentrent une activité rémunérée. En revanche, la professionnalisation de certaines activités associatives est un signe de bonne santé.

Curieusement, Saint-Ouen ne connaît son boom associatif qu'à partir de 1996. Le mouvement associatif audonien avait créé le premier comité de liaison que j'avais l'honneur de présider en 1997. Il regroupait déjà à cette époque plus de 130 associations et s'était doté d'un journal associatif, d'un conseil de représentation et d'une fête des associations. Il se réunissait régulièrement au Centre Européen. Déjà, ce comité de liaison des associations audoniennes avait porté haut et fort l'exigence d'un espace équipé et dédié à la vie associative.

La Gare Godillot, avant son acquisition par un promoteur, devait devenir à cette époque une gare associative avec un centre expérimental du champ associatif.

Le comité de liaison a été dissout lorsque la fête des associations a été municipalisée durant les deux derniers mandats pour devenir ensuite la fête de la ville.

Les acteurs associatifs, grâce à l'impulsion citoyenne que j'avais eu l'honneur de porter en 1997, a contribué à redynamiser ce potentiel vivant et qui constitue aujourd'hui l'âme de Saint-Ouen.

Nous avons des repères très forts. L'OVL est un exemple d'un champ d'engagement emblématique dans l'histoire de la ville. Sur notre territoire la création d'associations sur ces cinq dernières années semble assez proche de la situation des départements de la Petite-Couronne. Le signe positif est que ces créations sont plus nombreuses dans le secteur culturel et social et moins dans le secteur sportif et de l'éducation populaire, notamment dans les domaines des activités périscolaires et de l'alphabétisation. Bien évidemment, c'est faute de formation, de connaissance des dispositifs de financement.

Aujourd'hui force est de constater que l'Etat s'est complètement désengagé dans beaucoup de secteurs en supprimant quasiment les dispositifs de financement. Ainsi, les gouvernements de droite qui se sont succédés ont mis un terme définitif au Fonds d'Action Social. Cet organisme interministériel collectait, il faut le rappeler, le 1 % de cotisation des travailleurs immigrés pour le redistribuer aux associations afin de soutenir des actions socio-éducatives.

Aujourd'hui à Saint-Ouen j'observe dans une petite lucarne un danger du repli identitaire. Faute d'un carrefour d'échange, de mutualisation, d'accompagnement, le maintien très précaire de certaines associations dites de jeunes est un mécanisme, je dirais, pathologique qui enferme certaines associations. C'est une tendance audonienne qui ghettoïse les associations et je voudrais changer cette vision.

L'absence d'un établissement type Maison des Associations est un handicap pour le mouvement associatif. Il faut donc des lieux adaptés avec des professionnels afin de rétablir du lien constructif, de créer des repères et de reconstruire de nouveaux formats d'échange, de partenariat avec la ville.

Dans le cadre de cette concertation, les associatifs ont insisté sur l'urgence de passer aux actes. L'étude de faisabilité que j'ai fait faire indique clairement que le 27 Péri pouvait répondre aux fonctions exprimées par l'enquête. La centralité et la création d'un espace d'initiative d'une jauge de 150 personnes est une exigence. J'ai étudié d'autres pistes, l'ancienne bibliothèque, l'ancienne école privée Gaston Tenoudji, le centre Ampère, le Cap'J, mais la plupart ne pouvait répondre aux normes d'un équipement répondant aux critères prioritaires, à savoir la centralité et la prise d'initiative.

Le dernier comité de pilotage a défini les contours techniques sur lesquels nous avons encore besoin d'avancer, notamment avec les riverains. Je donnerai la parole tout à l'heure à ma collègue, Morgane Garnier, pour nous faire un point sur les normes environnementales.

Mes très chers collègues, Madame le Maire, mes chers amis, c'est dans un contexte compliqué que nous avons mené le projet de la Maison de la Vie Associative et du Citoyen. C'est un projet plein de symboles et c'est un engagement du programme de la majorité. La crise du bénévolat, le désengagement des pouvoirs publics et la mutation sociale du paysage associatif à Saint-Ouen, le changement de visage de la ville, sont des facteurs qui viennent remodeler le champ associatif. Il faut donc appliquer une politique moderne avec des outils de travail.

Ces outils étaient déjà préconisés par la conférence nationale de la vie associative. Le mouvement associatif, qu'il soit d'ici ou ailleurs, imposait déjà aux villes un schéma directeur qui simplifiait la prise en compte des besoins. Parmi ces champs d'action, j'ai défendu, dès le début du mandat, la nécessité d'accompagner cette réflexion par un projet d'établissement. Ce projet d'établissement devrait être accompagné d'une instance représentative, revendiquée par les associations, un conseil associatif doté d'un fonds d'intervention, une charte de la vie associative, et je réitère ma demande, un référentiel pour établir une grille de critères d'attribution des subventions de fonctionnement.

Pourquoi à Saint-Ouen avons-nous peur de s'ouvrir ? La maison de la vie associative, la commission de demande d'examen des subventions, l'université de la vie associative, la charte et le référentiel sont parmi les outils nécessaires à la promotion de cette dynamique. A chaque moment de la concertation j'ai évoqué ces outils avec les associations, qu'elles ont approuvés. Je compte me battre jusqu'au bout pour arriver à ce résultat.

Je voudrais ajouter, mes chers collègues, que la nécessité de redéfinir un temps fort en direction des associations est vital. Il devient maintenant incontournable. Travaillons la réflexion et prenons le temps de compter nos expériences. C'est la condition pour réussir le vivre ensemble. Je défends donc l'idée d'un forum université engagé sur une démarche de production pour encore innover.

Aujourd'hui le monde associatif a sans doute le vent en poupe à Saint-Ouen, une progression de 20 % par rapport aux années précédentes, ce qui nous amène à regarder encore de plus près cette évolution. Les créations d'associations sont des indicateurs du changement social. Les trente dernières associations créées ces derniers mois sont le reflet de la logique de changement sur le territoire de Saint-Ouen.

A partir des années 2000 la ville a connu un essor intéressant en termes de progression et de déclaration d'associations par rapport à la moyenne du département et notamment des associations de jeunes. C'est une petite progression, certes, mais elle est issue de la dynamique du comité de liaison que j'ai créé en 1997 avec plusieurs associations, mais à cette époque les élus n'ont pas saisi cette occasion pour injecter à l'intérieur de cette alchimie la base d'un renouveau dans nos modes d'échange, de concertation et de travail.

Enfin, durant ces derniers mois j'ai pu me rendre compte sur tout le territoire de Saint-Ouen que les acteurs du monde associatif sont partout. A l'intérieur d'une structure déclarée ou pas, ces acteurs issus d'univers différents ont souhaité que le futur équipement puisse s'ouvrir à l'ensemble des Audoniens, salariés, jeunes et moins jeunes, appartenant ou pas à une association.

Les associations tissent du lien social, citoyen, dans les domaines de la société civile, ils fabriquent la trame culturelle pour la promotion du vivre ensemble. Un associatif est un citoyen constamment mobilisé pour partager, défendre des espaces de solidarité, de création, de soutien social, de luttes diverses, de conception et de participation. C'est un levier au bon fonctionnement de la démocratie.

Le mouvement associatif est aussi fragile, pas simplement sur Saint-Ouen, mais partout en France. Il l'est encore plus aujourd'hui avec la crise financière. C'est dans un contexte de désengagement de l'Etat dont les conséquences pour les associations seront les plus visibles, que j'ai décidé, avec la majorité municipale, d'aller vite, car c'est un engagement qui date.

J'appartiens à cette génération d'associatifs désireuse de s'engager dans des projets éducatifs, solidaires et coopératifs, les acteurs associatifs, dont je salue le travail connu et reconnu, rarement aussi encore, et de se faire entendre. J'ai apprécié de retrouver cet esprit de coopération propre à la démarche associative.

Dans le cadre de cette collaboration avec les associations, les projets exprimés sont, bien évidemment, des vecteurs de transformation et je souhaite m'inscrire dans cette dynamique en faveur d'un cadre plus attentif au devenir de cet engagement.

La centralité était une exigence. Elle le reste toujours. Elle sera respectée. C'est vital pour valoriser l'apport indiscutable des associations dans leur diversité pour l'animation de la ville.

Pourquoi une Maison de la Vie Associative et pas une Maison des Associations ? Le fait de cibler des publics divers issus de la société civile et du monde associatif, jeunes et moins jeunes, nous permet progressivement de construire une méthodologie adaptée, qui aboutira à un projet de fonctionnement.

Dans le cadre d'actions à destination de la jeunesse, la proximité d'âge nous permet d'identifier des parcours de soutien. Les parents pourront, par exemple, bénéficier aussi d'aide à la préparation aux concours administratifs - quand je parle de concours administratifs, il s'agit de l'aide et du soutien de professionnels - et de bénéficier ainsi de l'outil mis à leur disposition. La Maison de la Vie Associative devenant ainsi un lieu partagé entre plusieurs générations.

Dans le cadre d'actions destinées à ceux de notre génération, le fait de partager certaines pratiques culturelles, les conditions de vie et la création de moyens adaptés pour diffuser un message. Il s'agit de croiser des approches issues de l'éducation populaire et notamment de celles qui s'opèrent dans le champ artistique et culturel.

Il ne s'agit donc pas de s'enfermer dans le fonctionnement d'un service municipal ou de se contenter d'un bureau des associations avec des heures d'ouverture restreintes. Cette approche interculturelle est intéressante parce qu'elle permet l'exploration de l'autre, de rejeter des jugements de valeur. La Maison de la Vie Associative cherchera une interprétation de ce qui compose la société d'aujourd'hui.

Je voudrais mettre en place un fonctionnement matriciel qui prenne en compte les défis d'aujourd'hui. Voilà en quoi la notion de citoyenneté est nécessaire à la bonne marche de ce projet. Je déteste les ghettos. Je déteste Ikéa. Je déteste les joueurs de pipeau et les marchands de vérité. Je ne veux pas m'attarder sur ces valeurs qui ne sont pas celles que je défends.

La concertation que j'ai menée a articulé trois étapes dans le temps. La première étape a été de réaliser un état des lieux et de réaliser un typologie des associations ainsi que leur répartition géographique sur le territoire de Saint-Ouen. Des rencontres se sont déroulées en mairie et dans les quartiers. La deuxième étape a consisté à identifier les difficultés que rencontrent les associations. La troisième étape a consisté en une concertation au format multiple constituée de réunions de travail sous forme d'ateliers, d'audiences et de restitutions en séances publiques. Cette concertation a été complétée par des propositions tous azimuts recueillies lors des événements organisés par la Ville, de rencontres spontanées ; ces rencontres se sont multipliées dans la dernière ligne droite.

Le tissu associatif fonctionne avec une mécanique bien connue. On est loin de la caricature qui laisse croire que chaque association fonctionne selon un mode identique, avec des besoins identiques. Les réunions personnalisées ont été multipliées. De même, des groupes de travail ont été organisés pour expliquer et rendre compte de la somme de propositions des réunions de travail.

Un échantillon représentatif choisi en fonction des critères de représentativité du tissu associatif a été auditionné par l'équipe de programmistes afin d'en extraire les remarques et les besoins fondamentaux. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des associations. 700 questionnaires ont été envoyés à l'ensemble ; les retours ont permis de recenser les propositions, arguments et amendements.

Les ateliers de travail ont été articulés par secteur et nous avons condensé la somme d'informations recueillies autour d'un document afin de constituer le préprogramme qui définit ainsi l'essentiel des fonctionnalités. A chaque fois il y a eu restitution avec les associations et malgré des oppositions, souvent peu constructives, d'anciens élus ou de riverains voulant des équipements publics dans notre ville facilement accessibles mais pas dans leur rue, force est de reconnaître l'assentiment général.

Je me suis appuyé, bien entendu, sur l'expertise des réseaux nationaux des maisons des associations. Je suis allé étudier le fonctionnement des équipements de nos villes voisines.

Dans leur majorité les associations ont approuvé ce projet, confirmé de nouveau lors de l'assemblée générale en mairie le 6 novembre.

Enfin, Madame le Maire, mes chers collègues, mes chers amis, je vais terminer mon exposé sur la nécessité de mettre en place très rapidement un conseil de la vie associative et de constituer un groupe de travail composé d'élus, de représentants du monde associatif, de personnalités issues de la société civile connues pour leur expérience, afin de travailler rapidement sur un projet d'établissement ouvert, populaire, souple et soucieux de l'usage des deniers publics. Il faut donc affiner une proposition de fonctionnement en corrélation avec les objectifs que nous nous sommes fixés : modalités de fonctionnement, amplitude horaire, exploitation de l'équipement, fréquentation avec les associations, etc. Je réitère ma demande de faire parvenir aux associations la proposition de charte, un référentiel et la mise en route de modules de formation pour que les associations s'approprient les procédures de demande de subventions autres que les aides de la Ville.

Enfin, j'ai réussi à mettre en place les éléments de préfiguration. La première causerie associative débute le 17 février. Le tremplin musical dans le cadre des Francofolies, en collaboration avec Morgane Production, dans le cadre de la promotion du tissu associatif. Un programme de rencontres et de conférences, nous accueillerons très prochainement le professeur Albert Jacquard avec Folie d'Encre, qui sera suivie d'une rencontre avec des militants autour de la projection de films avec les Audoniens et les associations propalestiniennes de Saint-Ouen. Une rencontre avec Salif Keita, Idir, Manu Chao au Circolo café est programmée. Je ne vais pas m'étendre là-dessus.

Je vous remercie pour votre écoute et je vous propose de débattre, si vous le souhaitez.

(Applaudissements)

Mme le Maire :

Effectivement, Mustapha a redonné à ce projet la force et l'ampleur qu'il mérite. Je vais donc donner les différentes prises de parole, Monsieur Kalaydjian, Madame Auerbacher, Monsieur Fargeas, Madame Jacquot.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, vous avez bien compris que ma collègue Zumbo-Vital et moi-même devons remplacer la fougue du président Kémache, la hargne du président Delannoy, les remarques acerbes de notre collègue Wahiba Zedouti, sans compter quelquefois notre collègue Cyrille Plomb ou Marina Venturini qui montent aussi à l'assault. Donc je me retrouve presque quelques années en arrière lorsque face à la grève générale de l'opposition j'étais tout seul face à une trentaine de membres du conseil, mais cela se passait bien en général parce que je suis un garçon bien élevé.

Madame le Maire, mes chers collègues, d'abord félicitons notre collègue Mustapha Krinat, qui est un ami, pour la richesse de son exposé. Mais... Hé oui, il y a un mais... Cela vous rappelle Giscard ? Je me permettrais de rappeler que Giscard-d'Estaing a moins privatisé pendant son septennat que le gouvernement de Lionel Jospin pendant cinq ans, avec l'appui des Communistes, je me permets de vous renvoyer cela dans les dents parce que c'est la vérité. Cela ne vous dérange pas, oui, bien sûr.

Donc c'est un excellent rapport mais il y a évidemment quelques réserves à observer. D'abord il n'y a pas d'unanimité, contrairement à ce qu'il a dit, sur ce projet. Tout à l'heure je critiquais le groupe Socialiste, que j'invite d'ailleurs à lire le prochain numéro sur la deuxième partie de la leçon qu'en modeste historien je donne, une leçon de socialisme aux socialistes locaux, cela les intéressera. Pour faire juste de l'histoire socialiste locale, un éminent responsable socialiste, aujourd'hui éloigné des affaires municipales, mon ami Bertrand Druon, qui fut ici pendant longtemps deuxième adjoint,

et nous nous rencontrons de temps en temps pour évoquer ces années qui n'étaient pas communes, où nous avons été l'un et l'autre au Parti Socialiste, mon ami Bertrand Druon donc, et sans vouloir trahir sa pensée, sceptique sinon hostile à cette Maison des Associations. Je ne veux pas parler en son nom, je parlerai en mon nom propre. Je dois dire que cette Maison des Associations me fait un peu penser à ce film de Jean Yanne en 1973 "Moi y en a vouloir des sous" où des dirigeants syndicaux voulaient construire un beau building, comme ils disaient, pour une belle Maison des Syndicats. Cela a un côté bolchévique à l'ancienne, on fait une maison associative, une maison des associations, où le peuple se sentira à l'aise. Le peuple, oui, quel peuple d'ailleurs ? Il n'y a pas de charte. On me dit que les voisins ne sont pas tous d'accord. Je sais bien que Bertrand Druon s'est libéré de ses fonctions au désespoir des socialistes locaux qui peuplent cette tribune et qui devaient pleurer des larmes de crocodile lorsqu'il a annoncé qu'il ne voulait pas rester dans ce marigot, excusez-moi, ma chère doyenne, ce jeu de mot m'a échappé.

Donc cette Maison des Associations suscite des réserves, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je vais en rester là, laissant à ma collègue Zumbo-Vital le soin de dire des choses moins gentilles, parce que j'ai de la sympathie pour Mustapha Krinat, mais je vois que cela recommence, on veut réunir les associations propalestiniennes. Je rêve ! Je croyais avoir compris que la municipalité avait renoncé à cette façon de considérer les choses qui avait été, durant la mandature précédente, de vouloir prendre parti dans ce conflit douloureux du Proche-Orient, je le dis très calmement, étant moi-même toujours été plutôt proche de l'Organisation de Libération de la Palestine, mais pas du tout des organisations islamo-fascistes qui se trouvent aujourd'hui à Gaza, je m'inquiète du tournant qu'on voudrait donner à cette Maison des Associations, rappelant encore une fois mes chers collègues, sans vouloir donner des leçons d'Histoire, que de l'antisémitisme à l'antisémisme il n'y a souvent qu'un pas. Je ne dis pas que les propos qui ont été tenus étaient des propos antisémites, loin de là, mais qu'il faut faire très attention dans cette affaire du conflit du Proche-Orient et qu'il faut ne jamais oublier qu'il y a malgré tout dans un Etat qui s'est constitué sur une résolution des Nations Unies en date du 29 novembre 1947 un peuple qui a souffert et j'aimerais voir la municipalité ne pas donner suite comme argument à cette Maison des Associations que cela permettra de réunir toutes les associations propalestiniennes. L'affaire de la Palestine est une affaire trop grave pour qu'elle soit instrumentée par les uns ou par les autres. Je vous remercie.

Mme le Maire :

L'intervention de Morgane Garnier va apporter des compléments à la présentation de Mustapha, donc je lui donne la parole tout de suite. Ensuite Rémi reprendra le tour des demandes de prises de parole.

Mme GARNIER :

Merci, Madame la Maire. Quelques éléments pour retourner dans le cœur du sujet et parce que Mustapha m'y a invitée, pour vous faire part des réflexions qui ont animé nos débats au sein du comité de pilotage sur les questions environnementales de ce projet.

Je rappelle d'abord que comme l'ensemble des nouveaux bâtiments sur la ville, celui-ci fera l'objet d'un travail sur la haute qualité environnementale et en particulier d'une certification. Nous avons à ce titre déterminé plusieurs priorités afin de réduire la facture environnementale du bâtiment public, de réduire la facture énergétique et d'assurer le confort des usagers.

Je citerai deux de ces priorités. La première est l'insertion du bâtiment dans le quartier, question qui nous a semblé majeure au regard de son implantation dans un quartier dense et auquel les riverains sont très attentifs. Et la question du confort acoustique, de la qualité visuelle, de la qualité de l'air, afin d'assurer que cette maison des associations puisse s'insérer parfaitement dans le quartier, que les usagers, donc les associations qui s'y réuniront soient protégés des bruits de la rue et, de la même façon, que les riverains puissent être épargnés par un certain nombre de bruits de cette maison.

Naturellement, il conviendra d'être attentif au projet d'établissement, Mustapha l'a rappelé, parce que c'est ce projet d'établissement qui sera un gage de l'intégration de la Maison des Associations dans le quartier. Notre souhait étant que ce bâtiment, à travers sa qualité architecturale, puisse assurer parfaitement et rendre compatible à la fois l'activité de l'avenue Gabriel Péri, les aspirations des riverains et naturellement le confort et le bien-être des usagers de la Maison des Associations.

Je vous remercie.

M. FARGEAS :

Lorsqu'au début du précédent mandat nous étions quelques-uns à défendre le projet de Maison des Associations, il y avait par exemple Eric Pereira, Bertrand Druon aussi, il nous était souvent opposé que ce projet ne pouvait se résumer à un bâtiment mais devait être, en effet, un projet réunissant les associations. Argument avec lequel nous étions les uns et les autres évidemment parfaitement d'accord, notre propre proposition ne se réduisant pas à une revendication de bâtiment.

Alors que peut être un projet de Maison des Associations ? Nous estimons que ce sont les associations qui, en collaboration avec la municipalité, bien sûr, doivent le préciser. Et ce ne peut être qu'une démarche pragmatique, progressive, de collaboration, de co-construction de ce projet, c'est-à-dire que les associations, petit à petit, définissent en quoi elles ont besoin de mettre leurs ressources en commun, de quels types d'aide elles peuvent avoir besoin sur le plan technique, sur le plan juridique, sur le plan financier. C'est donc une démarche, j'insiste bien, progressive, pragmatique, qui doit monter en régime et c'est progressivement également que l'on ajuste le projet à ces différents besoins.

Nous sommes passés soudainement, alors que pendant longtemps, c'est vrai, le projet de Maison des Associations n'a pas été au programme de la municipalité, cela s'est précisé sur la fin de l'ancien mandat, c'est vrai que c'était au programme - je dis bien le projet - du nouveau mandat, mais nous sommes passés extrêmement vite à un projet très élaboré de construction d'un bâtiment aux dimensions et au coût assez importants.

Nous considérons donc qu'il n'y a pas de commune mesure entre ce qui est en réalité un projet qui serait défini par les associations et ce qui nous est proposé maintenant.

Il n'y a pas eu, pour différentes raisons, ces dernières années de véritable mise en oeuvre chez les associations d'un projet de maison des associations tel que j'ai estimé à l'instant qu'il devait se mettre en oeuvre.

Aujourd'hui cela donne lieu, après des consultations que je n'ai pas à mettre en cause, bien évidemment, à une proposition de la municipalité qui ne nous semble pas correspondre à un véritable projet de maison des associations, à un projet associatif, mais plutôt à un programme municipal de construction classique, qui répondra peut-être aux besoins des associations, mais qui répondra sans doute à d'autres besoins qu'il conviendrait d'ailleurs de définir avec plus de précision.

Tout cela pour dire que nous estimons que nous ne pouvons pas soutenir le projet tel qu'il est en l'état. C'est un projet important en termes de construction, des précisions techniques nous ont été données par Morgane Garnier. C'est un projet qui aura un coût important, là nous n'avons pas eu d'indication, ce n'est pas à moi de les donner précisément, j'espère qu'elles vont pouvoir être données ce soir. Mais nous estimons que tout cela doit rester en discussion.

Nous estimons que ce projet tel qu'il est actuellement ne peut pas convenir à un véritable projet de maison des associations élaboré effectivement par les associations, qui permettrait une véritable vie associative, menée par les acteurs associatifs, et donc nous ne le soutiendrons pas tel qu'il est.

D'autre part, ce projet, s'il était adopté, se verrait définitivement réalisé, si j'ai bien compris, aux alentours de 2014. Nous sommes aujourd'hui en 2010. Que va-t-il se passer d'ici là ? Est-ce qu'enfin on va pouvoir vraiment travailler à un vrai projet de maison des associations ?

Il nous est dit que les maisons de quartier - qui existent depuis longtemps et que, là aussi, en bon pragmatisme, on ferait mieux d'utiliser comme véritable ressource - vont être les lieux dans lesquels va s'élaborer ce projet. Mieux vaut tard que jamais, mais attendons plutôt de voir ce que va donner cette démarche pragmatique, si vraiment elle a lieu, pour à un moment donné voir ce dont nous avons réellement besoin en termes de projet, éventuellement de construction.

Si le projet qui nous est annoncé est adopté, le service associatif, dont les acteurs sont en grande partie dans les maisons de quartiers actuellement, verront une grande partie de leur temps et de leur énergie mobilisée là-dessus et je ne vois pas bien comment ils vont pouvoir se consacrer à aider les associations à la mise en oeuvre d'un projet associatif, d'un projet de maison associative pendant ce temps.

Donc je crois que nous ne sommes pas dans la bonne démarche. Nous sommes dans une démarche, certes, ambitieuse en termes de politique municipale, mais qui n'est pas ajustée à la vie réelle des associations actuellement à Saint-Ouen.

Mme AUERBACHER :

Je voudrais vous dire en entrée de ne pas parler trop fort dans les micros parce qu'il y a des gens qui m'ont dit que c'était tellement fort qu'ils étaient obligés de s'éloigner. C'est une demande faite par des Audoniens dont je ne suis que le porte-parole. Ceci nous éloigne du dossier sur la vie associative et la maison des associations.

Je vous le dis tout de suite, mon groupe va voter pour et je suis naturellement le petit grain de sable du groupe Socialiste, mais Sophie Jacquot-Gautun, notre présidente bien-aimée, prendra la parole après moi. Par rapport à ce que j'ai entendu, qui est un bon exposé, de Mustapha Krinat, et après ce que disait Rémi Fargeas, j'ai l'impression que ce dossier c'est un peu l'auberge espagnole, mais une auberge espagnole où c'est la mairie qui amène les choses. On y amène énormément de choses. Moi j'ai vécu pendant dix-sept ans dans une ville qui était gérée par Monsieur Erraçarret, maire communiste, où il y avait la maison des associations. C'était une maison où il y avait des salles, il n'y avait pas un grand auditorium, il y avait des salles, le Parti Socialiste y faisait même ses réunions. Pour la petite histoire, c'était l'ancien château Brauhauban, Brauhauban est un enfant du pays, je ne vais pas vous faire un cours sur lui, c'était une grande maison de maître. Mais ce qu'il y avait de très important c'est qu'elle était assez centrale, néanmoins il n'y avait jamais personne alors que c'est une ville très associative. La deuxième chose c'est qu'elle avait des dégagements pour que si une association avait des dossiers, on puisse les amener, et encore plus là puisque je vois qu'on veut en faire un lieu de musique, un lieu culturel, je ne sais pas, je croyais qu'on avait 1789, je croyais qu'on avait l'auditorium de Persépolis, mais on voit un ensemble beaucoup plus important. Sachez que cela nécessite des transports, des camions qu'on va amener, énormément de déplacements. A la maison des associations à Tarbes, je prends cet exemple-là, c'est une ville qui a à peu près le même nombre d'habitants que la ville de Saint-Ouen, il y avait un dégagement.

Quand je lis la proposition, évidemment que je suis pour une maison des associations dans la ville de Saint-Ouen, cela me paraît parfaitement évident. C'est un engagement qui a été pris de longue date, Mustapha Krinat le rappelait. La question que je me pose c'est pourquoi tout d'un coup on va nous imposer d'être à cet endroit et de détruire cette maison - je reviendrai sur la maison - qui est au coin de la rue Gabriel Péri et de la rue Jean, alors que si on y a pensé depuis longtemps, nous allons voter des délibérations plus tardivement, notamment sur Docteur Bauer, il y a des endroits où on aurait pu parfaitement construire ou mettre en place ou aménager une maison des associations.

Par ailleurs, dans le projet qui nous est donné, on veut faire tellement de choses dans cette auberge espagnole que je me demande le coût du fonctionnement. Il est évident que quand on veut avoir un ensemble de ce type il y a un fonctionnement et vis-à-vis des associations on ne peut pas leur dire "on vous fait un projet grandiose, énorme, maximaliste" et postérieurement à cela, avec les réductions que nous allons avoir par la suppression de la taxe professionnelle, par la crise, par tout ce que l'on veut, être dans l'impossibilité d'apporter ce à quoi on s'est engagé.

Je pense qu'une maison des associations est absolument essentielle, que le projet devrait être un peu plus résorbé. La proposition de Rémi Fargeas sur ce que veulent les associations me paraît quand même importante. Des aides à la création, je m'en suis expliquée tout à l'heure en groupe, je crois qu'il faut reformuler. Ce n'est pas, ce ne sont jamais les pouvoirs publics qui doivent créer des associations. L'association c'est le principe de la liberté, c'est la loi de 1901, cela peut être les colombophiles, comme cela peut être les jeunesses, comme cela peut être n'importe quoi du moment que ce ne sont pas des menées anarchistes, tout le monde a le droit de se mettre en association. Les formalités sont assez simples. C'est vrai que de plus en plus on a des associations culturelles, compte tenu des difficultés par rapport aux créations artistiques, mais ce n'est pas le but principal de la vie associative.

Donc à mon avis ce dossier est beaucoup trop énorme. Nous ne sommes pas la ville de Paris, nous ne sommes qu'une ville de 40.000 habitants, et si je suis tout à fait pour la maison de la vie associative, je pense qu'il n'y a pas de besoin de tout cela.

Je repense à une chose. Quand il y a eu l'association du Mémorial qui s'est mise en place, même si la ville a aidé pour savoir l'emplacement, les personnes qui étaient concernées ou non concernées, qui avaient envie de donner de l'argent, ont donné de l'argent. C'est un peu cela, l'association, c'est de se regrouper par affinités, par envie et de ne pas trop structurer. A la fois on doit pouvoir donner au monde associatif un lieu de rencontre, un lieu où ils ont une photocopieuse, un accès Internet, une aide aux formalités, mais en même temps on doit les laisser libres. Même si c'est par des subventions municipales, européennes, régionales qu'elles peuvent être aidées, néanmoins la forme associative ne doit pas être un moyen détourné. J'ai été présidente d'une association d'insertion et je sais qu'il y avait des moyens qui étaient souvent, non pas illégaux, mais on essayait de profiter un peu de tout ce qu'il était possible d'obtenir. Donc à un moment donné il faut aussi contrecarrer cela.

Donc je voterai contre. Non, je n'ai pas dit que je votais pour. Roger, je ne fais pas comme toi tout à l'heure, où tu as voté et puis tu n'as pas voté. Attention, Roger. On continue, on est dans un endroit sérieux.

Je voudrais dire aussi que c'est très important parce que cela engage quand même la ville, cela engage sur une construction, et on va avoir une délibération sur la démolition, et là dès le départ on nous dit "ce sera à tel endroit". Je suis désolée. Si cette délibération aurait pu être reportée pour essayer de voir où il y a d'autres lieux. On va construire les Docks, il faut animer les Docks. Donc avoir un autre lieu, parce que la centralité est quand même assez expansive.

Par ailleurs, sur la démolition, est-ce que vous avez vu où est cet endroit ? Morgane disait très justement qu'il faut qu'il y ait une notion environnementale, je suis tout à fait d'accord. Mais cela va être, j'allais dire un vilain mot, ou plutôt un mot qui était le symbole de cette maison au début du siècle, un bordel. Ce fut un bordel et je vous rappelle que quand une ville a un bordel il faut toujours le garder parce que c'est la mémoire, donc il faut toujours garder son bordel même s'il n'est plus bordel. C'était une maison de tolérance. Ce que je voudrais dire c'est qu'au niveau environnemental vous avez...

Mme le Maire :

Je vais demander à Elisabeth d'arriver peut-être au terme de son propos.

Mme AUERBACHER :

J'y arrive. Je vois que quand on parle de bordel cela provoque toujours l'hilarité, c'est certainement des tabous qui existent. Ce que je voudrais dire c'est qu'au niveau environnemental, je vous ai bien exposé qu'on va avoir des tracts, des brochures, donc on va déposer des éléments. Qu'est-ce qui va se passer ? Il va y avoir des camions qui vont bloquer la rue Jean. Cela va être bien pour l'image de marque de la ville ! On va avoir la rue Jean bloquée à l'entrée, le 8 mai 45 à la fin. Cela va faire quoi ?

Deuxièmement, les couloirs de bus, il y a déjà des voitures qui se mettent dans le couloir des bus, donc cela va être inextricable. Et ce n'est pas parce que Bertrand Druon n'est plus élu à ce jour, c'est que les riverains ont raison, c'est qu'il faut un dégagement, il faut toujours un dégagement quand vous faites une maison. C'est la première chose au niveau environnemental, c'est-à-dire de circulation, sinon ce sera parfaitement impossible.

Sur la maison elle-même, comme ça ce sera global et je n'en parlerai plus, dans la démolition vous avez deux maisons qui sont pendantes, avec des encorbellements, qui sont symboliques des années 25 à mon avis, peut-être un peu plus tard où il y avait donc dans l'une ce bordel, et qu'au contraire, Roger, toi qui est la mémoire de la ville... qui n'allait pas au bordel, je n'ai pas dit qu'il allait au bordel, ce n'est pas le sujet, cela fait toujours rire mais, sans rire, le « One-two-two », les gens pleurent de ne plus l'avoir...

Mme le Maire :

Elisabeth, s'il te plaît, je pense qu'on est au bout.

Mme AUERBACHER :

Oui, c'est la fin. Roger, qui est chargé de la mémoire de cette ville, c'est au contraire un classement qu'il faudrait de ces deux maisons. Je discutais avec Roland Castro qui me disait : "Il faut des portes, il faut des portes !" parce qu'on parlait de la sortie du 86. Eh bien là, il y a une symbolique de la ville de ces deux maisons et au contraire pour garder le caractère, l'histoire, la mémoire de la ville, non seulement il ne faut pas la démolir, vous verrez mon vote contre la démolition, mais en même temps il ne faut pas dès le départ et dès à présent dire "ce sera à cet endroit-là" parce que ce sera un endroit insupportable, invivable et vous verrez que les associations n'y iront plus.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Ma camarade Elisabeth a une fois de plus fait preuve de son originalité dans ses propos. Comme elle vous l'a dit, la position du groupe Socialiste est de soutenir ce projet de maison des associations. Cela a été longuement relaté par Mustapha, rappelé par un certain nombre d'entre vous, le projet de la maison de la vie associative est un vieux projet porté par la municipalité et singulièrement par les Socialistes depuis très longtemps, de nombreuses années, avec une difficulté dans les précédents mandats pour conclure. Donc c'est avec évidemment une grande satisfaction que nous voyons que ce projet a avancé.

Ce que l'on peut dire c'est qu'aujourd'hui ce projet n'est pas du tout bouclé. Comme l'a expliqué Mustapha très longuement, nous sommes dans une démarche qui s'initie. Nous avons donc, et je voudrais qu'on précise d'ailleurs, aujourd'hui deux délibérations, une prise d'acte pour décrire une procédure d'élaboration des contenus et du fonctionnement de la maison de la vie associative, et une deuxième délibération, cette fois-ci, sur laquelle nous voterons. Nous ne voterons pas sur la prise d'acte puisqu'on ne vote jamais sur une prise d'acte. Comme vous n'avez pas lié les deux débats, des décisions, je voulais bien rappeler cette précision. Nous sommes donc au début d'un processus. C'est un projet nécessairement flou puisqu'il est en cours d'élaboration et en cours de constitution et il reste, bien évidemment, beaucoup à accomplir pour arriver à un projet finalisé.

Mustapha l'a rappelé dans son propos, pour nous Socialistes il convient effectivement que l'équipement qui sera mis en place comporte un projet d'établissement très précis, élaboré en toute transparence et en concertation avec les acteurs associatifs et avec les citoyens, qu'il est

nécessaire qu'une charte de la vie associative soit bien établie dans le sens que les relations entre cette maison de la vie associative et les gens qui pourront bénéficier de ce nouvel équipement et singulièrement les associations, que tout cela soit bien établi de part et d'autres, et bien sûr le conseil de la vie associative, je crois que ce serait important, je sais bien que nous n'allons pas voter puisque c'est une prise d'acte...

Mme le Maire :

On vote la prise d'acte des éléments de programme.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

C'est un peu tiré par les cheveux, excusez-moi, Madame le Maire, maintenant on vote les prises d'acte, dont acte. Je suis un peu étonnée pour le coup. Toujours est-il que je partage néanmoins les interrogations soulevées par Rémi Fargeas et déplore que le projet ait été axé essentiellement sur les aspects immobiliers et sur les contenus du projet, même si je sais tout le travail qui a été fait par Mustapha et dont nous allons donc prendre acte, mais les aspects immobiliers, à tort ou à raison d'ailleurs, je ne me prononcerai pas à titre personnel sur ces questions, ont quand même cristallisé le débat sur ce projet et c'est dommage parce que je crois que le projet de maison de la vie associative mérite quand même mieux que cette cristallisation sur les aspects strictement immobiliers. Pourtant nous resterons vigilants, notamment sur les aspects immobiliers, mais aussi sur les projets de fonctionnement, de manière à ne pas tomber dans les mêmes errements que nous avons connus à d'autres époques, sur d'autres sujets, où nous avons été un peu débordés par une procédure qui commence de cette manière-là, on vote d'abord un permis de démolir, etc., et petit à petit les choses en viennent à des coûts très importants, aussi bien en termes d'immobilisation qu'en termes de fonctionnement.

M. KALAYDJIAN :

Elle avale son chapeau.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

N'en déplaise à Monsieur Kalaydjian, je vais continuer mon propos et je rappellerai donc que pour les Socialistes, et ne vous en déplaise, Monsieur Kalaydjian, chaque euro dépensé doit être un euro utile.

M. KALAYDJIAN :

Ce n'est pas un propos socialiste, encore moins marxiste, c'est le langage de la droite bourgeoise.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Mais vous êtes qui pour savoir ? Je sais que vous n'êtes toujours pas remis, que vous êtes toujours en frustration d'avoir quitté notre beau parti, mais il va falloir vous y faire.

Mme le Maire :

Sophie, je n'ai pas compris si tu étais au bout de ta présentation.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Je n'étais pas tout à fait au bout de ma présentation. Je dis que nous resterons extrêmement vigilants puisque, comme vous le savez, même si nous votons aujourd'hui sur une prise d'acte, ce qui me paraît quand même assez baroque en termes de procédure, nous votons essentiellement aujourd'hui quand même sur un permis de démolir car c'est la seule décision qui vaille réellement, en tout cas juridiquement parlant, mais que nous aurons à revoter, bien sûr, sur un permis de construire et qu'à cette occasion-là nous serons extrêmement vigilants que ce permis de construire soit accompagné, bien sûr, des éléments, que ce soit en termes de fonctionnement ou en termes de projet, qui ont été rappelés longuement par Mustapha.

Donc je réitère, puisque Elisabeth en a déjà fait part, la position du groupe Socialiste est, bien évidemment, favorable à l'élaboration et la mise en place de cette maison des associations dont les associations audoniennes ont évidemment besoin.

Mme ZUMBO-VITAL :

Madame le Maire, mes chers collègues, bonsoir à tout le monde. Je suis vraiment très fascinée par vos qualités d'acteurs. Vous êtes vraiment d'excellents acteurs. Mais, vous savez, les Audoniens quand ils vont au théâtre ou au cinéma sont capables de faire la distinction entre la réalité et la fiction. Vous avez fait un très joli spectacle le 19 novembre 2009, le groupe Socialiste, en rappelant au groupe Communiste qu'ils étaient sourds à la voix du peuple, vous avez critiqué les méthodes et les modalités dans lesquelles se sont déroulées les concertations concernant le PLU, vous avez fait une très jolie entrée de théâtre, vous êtes partis tout de suite sans attendre la réponse, donc vous êtes vraiment très proche du peuple, des Audoniens, etc., etc., pour finalement voter le PLU, le plan local d'urbanisme.

Ce soir, vous jouez encore une grande pièce de théâtre, vous dites tout et le contraire de tout. Vous êtes, bien sûr, d'accord pour la maison des associations. Vous êtes d'accord pour le projet. De l'autre côté, le projet est pharaonique. D'un côté c'est l'auberge espagnole. De l'autre côté c'est encore autre chose. Donc vraiment les Audoniens ne comprennent rien.

Je vais revenir sur la concertation, Mustapha. Nous avons été sollicités par pas mal d'Audoniens qui nous ont dit qu'il n'y a clairement pas eu de concertation et je souhaiterais savoir par quel biais vous avez informé les Audoniens sur la concertation qui était faite avec les associations. J'aimerais bien connaître les noms des 82 associations qui étaient présentes le 14 mai 2009.

Je souhaiterais savoir pourquoi l'opposition municipale n'a jamais été renseignée, informée sur les modalités de déroulement ou sur un compte rendu global concernant les concertations avec les associations.

D'autre part, je peux affirmer que beaucoup d'associations n'ont pas été invitées à ces soi disant concertations qui ont eu lieu aux dates que vous énumérez dans le rapport de présentation que vous nous avez fourni.

Plusieurs fois l'opposition municipale a demandé un annuaire des associations. Jamais il ne nous a été remis.

Plusieurs fois on a demandé la charte d'attribution des subventions aux associations. Jamais on ne l'a eue.

Il y a vraiment eu concertation ? Bien sûr que les Audoniens sont d'accord pour la création d'une maison des associations. Mais je peux affirmer que les Audoniens, ainsi que la plupart des associations que l'opposition municipale a rencontrées, sont contre ce mégaprojet très sarkozyste. C'est vraiment la folie des grandeurs. Vous êtes peut-être allés souvent en Italie visiter les grandes villes d'Italie, la ville de Saint-Ouen ressemble assez à ce que qu'a fait Mussolini quand il était au pouvoir, tout était concentré au centre ville. Aujourd'hui une méga médiathèque qui a coûté des millions d'euros, qui est ouverte seulement vingt-six heures par semaine. On a dépensé des millions d'euros pour avoir une ouverture de seulement vingt-six heures par semaine. Je ne sais pas si vous vous rendez compte.

Là, on va voter, moi je pensais qu'on allait tout simplement prendre acte du projet, mais qu'on n'allait pas voter. Mais vous voulez nous faire voter un projet pharaonique sans que les éléments financiers et économiques du projet soient transmis.

Saint-Ouen est la cinquième commune la plus endettée de France. La taxe professionnelle va disparaître. Les bases, les fondations pour la maison des associations, je ne vais pas revenir sur ce

qu'a dit Rémi Fargeas, n'existent pas, et comme toujours la municipalité procède à l'action sans qu'il y ait une réflexion au préalable. Je me rappelle de beaucoup de bâtiments qui ont été démolis sans qu'il y ait eu d'études de sol, donc les projets ont été modifiés dans le temps parce qu'on découvre finalement en perforant les terrains qu'il manque ceci, qu'il y a cela, que finalement il faut modifier le projet.

Donc ce soir c'est vraiment quelque chose de pas sérieux, de pas structuré qui est proposé aux Audoniens. Encore une fois, la folie des grandeurs pour n'arriver à rien. Les maisons de quartier à Saint-Ouen sont les maisons du volontariat. Donc on a des structures où il n'y a pas de contenu à l'intérieur. Il y a aide aux devoirs, apprentissage de la culture des différents pays du monde, apprentissage des arts culinaires fait par des volontaires. Et ces maisons restent vides, absolument vides. Pourquoi n'y avez-vous pas réfléchi ? Madame Sophie Jacquot a dit que depuis des années les Socialistes, les municipalités réfléchissent à un projet de maison associative, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir vu un minimum d'esquisse de projet de la maison des associations, jamais, ou alors vous ne l'avez pas communiqué. Depuis que vous avez été élu, vous avez bien voté les budgets de communication de la ville. Donc vous avez dans vos mains toutes les armes pour diffuser tout ce que vous faites. Mais finalement comment vous en êtes-vous servies ? On ne comprend pas. C'est peut-être pour cela d'ailleurs que vous avez proposé de baisser le coût du budget de la communication, ce n'était pas trop utile.

M. KEITA :

Je veux tout de suite dire que je pense qu'il faut une maison des associations, mais je ne pense pas que la vie associative ou que le fonctionnement des associations soient une affaire structurelle parce que si on prend en compte la réalité, les problèmes auxquels sont confrontées les associations à Saint-Ouen, la première demande, en tout cas le premier besoin des associations n'est pas une structure telle qu'on nous la présente aujourd'hui.

Certes, il faut encourager, accompagner, soutenir la vie associative. Cela ne veut pas dire qu'il faut faire des distributions de subventions qui n'ont ni queue, ni tête, dérisoires au regard de l'importance des actions posées quotidiennement par ces responsables et bénévoles associatifs.

Je me souviens des derniers événements tragiques à Saint-Ouen où l'on a évoqué pas mal de choses ici, où beaucoup de choses ont été dites d'ailleurs par Madame le Maire à la télévision. Je veux dire ici que si nous sommes encore dans une ville où il y a une certaine tranquillité publique, c'est parce que certaines associations, pas connues d'ailleurs de la ville, mènent des actions quotidiennes, intéressantes auprès des plus jeunes pour éviter qu'ils puissent un jour, eux aussi, tomber dans le fléau de la vente de drogue ou autres.

Je pense qu'il faut une véritable synergie entre les associations et la ville. Je pense qu'il faut établir avec les associations de vraies règles de transparence, de contrôle et d'évaluation qui seront autant de gages d'indépendance et d'efficacité.

Pourquoi je dis cela ? Parce que nous avons constaté qu'on attribue à certaines associations, d'une année à une autre, les mêmes subventions sans même faire attention aux évolutions de leurs activités. Ce qui me semble dommageable, parce qu'il y a des associations qui peuvent peut-être naître et mourir dès le lendemain parce qu'on sait tous comment vit une association ou comment elle se crée, c'est à partir de la volonté de deux personnes, on met une association en place, elle vit tant bien que mal pendant un moment, et puis l'envie passe et l'association disparaît.

Donc vous comprendrez, Madame le Maire, que nous ne pouvons nous contenter de ce que notre collègue Mustapha Krimat nous indique comme résultat de consultation. Et je suis d'accord avec ce qui a été dit par les uns comme par les autres. J'ai posé un certain nombre de questions qui n'ont pas reçu de réponses aujourd'hui parce qu'on m'a dit que nous sommes en réflexion. Savons-nous aujourd'hui concrètement combien il y a d'associations à Saint-Ouen ? Dans cette salle du conseil municipal quelqu'un pourrait-il me dire combien d'associations il y a à Saint-Ouen ? Et en plus de

cela, combien d'associations mènent concrètement des actions de terrain à Saint-Ouen ? Celles qui mènent des actions de terrain qui sont audoniennes ou même celles qui ne sont pas audoniennes et qui mènent des actions de terrain, parce qu'il y en a, bien entendu, qui ne sont pas de Saint-Ouen mais qui mènent des actions sur Saint-Ouen.

Je peux vous dire qu'un nombre important d'associations ne se connaissent pas entre elles et pourtant elles oeuvrent toutes sans exception dans la même ville.

Alors je pense qu'il y a un préalable à la construction d'une maison des associations, qui est de créer vraiment cette dynamique entre les associations. C'est faire en sorte qu'elles connaissent effectivement l'environnement politique, excusez-moi, je dis "politique" parce que c'est souvent le cas, administratif, juridique et financier d'une association. Je peux vous dire qu'un nombre important d'associations ne font pas d'assemblée générale, n'ont peut-être même pas de conseil d'administration, n'ont pas une pédagogie de projet, ne savent pas à quelle porte frapper. Si la ville ne les finance pas, elles ne peuvent rien faire parce qu'elle n'ont pas aujourd'hui la connaissance de ce qui se passe autour d'elles.

Je voudrais dire sincèrement que je ne suis pas contre la maison des associations, mais je ne suis pas pour cette maison des associations parce que je pense qu'elle n'a pas été construite avec les associations, en tout cas avec le plus grand nombre d'associations.

Sinon, je rejoins ce que disait tout à l'heure ma collègue qui intervenait, je suis de l'opposition, à aucun moment nous n'avons été conviés. J'ai été, moi, convié à une et une seule réunion faite avec les associations, qui s'est passée d'ailleurs à la maison de quartier du Landy, et ce jour-là j'ai vu des choses qui m'ont horrifié parce que deux membres d'une même majorité étaient en désaccord sur des choses qui me semblent inutiles, ce n'est pas la bonne image qu'on peut donner à des associations, je ne rentrerai pas dans le détail parce que ce n'est pas la peine.

Sans mettre en cause la nécessité d'un lieu de vie pour le tissu associatif audonien, je sais également que certains riverains ont fait savoir lors d'une réunion à cette même réunion à la maison de quartier leur opposition au projet de construction. Ils ont indiqué pour certains d'entre eux qu'il faut faire attention aux problèmes de voisinage.

Je veux rappeler juste une chose. Mains-d'Oeuvres a longtemps eu des difficultés avec ses voisins, pas parce que Mains-d'Oeuvres peut créer des problèmes avec ses voisins, parce que nous savons tous qu'il y a des règles aujourd'hui qui empêchent de fumer à l'intérieur d'un lieu et que si on crée un lieu, comme je l'entends là, culturel, de musique et j'en passe, et qu'il y a plusieurs personnes qui sortent fumer à l'extérieur, elles ne vont pas se taire, elles vont discuter, elles vont fumer, elles vont laisser leurs mégots, et du coup cela va créer des problèmes. Pourquoi ne prenons-nous pas en compte ces éléments-là ?

On veut créer une maison parce que nous sommes contents, nous avons envie de poser un acte concret pendant notre mandature. Ce n'est pas, à mon avis, la bonne façon de faire. Et j'en passe.

A mon avis, il faut poser sur la table toutes les propositions. Mustapha a fait part dans son brillant exposé qu'il a visité plusieurs lieux, il a même indiqué le Cap'J. Je pense que le Cap'J est occupé aujourd'hui par des jeunes et il ne s'agit pas de mettre des associations là-dedans. Mais il y a d'autres lieux dans cette ville. Pourquoi ne peut-on pas sincèrement dire : voilà, l'étude sur tel ou tel endroit coûterait beaucoup moins cher que construire une nouvelle maison, ou que tel ou tel endroit pourrait convenir à une vie associative ? Parce que moi aussi j'ai fait le tour des maisons des associations, certaines fonctionnent, elles ont d'ailleurs un caractère purement associatif.

Si on veut que les associations soient indépendantes, qu'elles puissent mener leur action, comment voulez-vous sincèrement que des salariés, des communaux gèrent leur temps d'action ? Dans les cas les plus nombreux les responsables associatifs travaillent la journée, donc ils ne sont

disponibles que le soir, beaucoup sont dans ce cas-là. Vous voulez que le soir il y ait des problèmes dans ce lieu-là pendant que nous sommes dans un voisinage, donc dans des lieux habités ? Soyons sérieux.

Vous pouvez voter votre maison des associations, vous pouvez la construire sans tenir compte de ce qui peut se passer demain, parce que c'est souvent le cas. Moi je voudrais dire, soyons un peu pragmatiques, soyons plutôt sages, j'ai envie de dire, et je respecte ce qu'a dit Rémi, remettons à un peu plus tard cette affaire. Discutons-en, opposition comme majorité. Auditionnons les responsables associatifs. Nous les connaissons, pour beaucoup d'entre eux. Il est très facile de savoir aujourd'hui qui est associatif et qui ne l'est pas à Saint-Ouen. Et prenons en compte véritablement leurs demandes, et pas seulement leurs demandes, mais leurs besoins. Voyons comment cette structure, peu importe où elle sera, vivra et vivra en tenant compte de son environnement, de ses voisins. Je pense que si vous ne faites pas cela, nous risquons d'avoir des problèmes dans l'avenir, parce que vous-mêmes avez géré un certain nombre de difficultés dans les relations entre Mains-d'Oeuvres et ses voisins, et cela persiste encore aujourd'hui. Je dis encore une fois que ce n'est pas la faute des riverains, que ce n'est pas la faute de Mains-d'Oeuvres, c'est parfois une obligation pour les gens de sortir à l'extérieur.

Si vous décidez de ne pas changer d'avis et d'aller jusqu'au bout de votre démarche avec la construction de votre équipement rue Jean et avenue Gabriel Péri, je proposerais alors d'organiser de véritables rencontres en présence des élus, je dis bien de l'opposition comme de la majorité, avec les riverains et les associations qui seront amenées à vivre au quotidien dans le voisinage, et peut-être, je dis bien peut-être, que nous arriverons à atténuer fortement les difficultés que nous allons rencontrer coûte que coûte à l'avenir.

Toutes les belles phrases... J'ai entendu Mustapha nous évoquer 1997, effectivement Mustapha était responsable associatif. Je le suis moi aussi, responsable associatif. Et alors ? Ce n'est parce qu'il y a eu des choses dans le passé en 1997 que cela solutionne le problème d'aujourd'hui. La vie associative d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier. Elles ont évolué. Nombreux sont les jeunes qui font leurs activités dans des maisons de quartier à Saint-Ouen, qui ont deux dimensions, je veux le rappeler, parce que beaucoup parlent des maisons de quartier sans les connaître. Depuis le début de la mandature je n'ai pas voulu évoquer les maisons de quartier parce que j'en avais la direction. Elles ont deux dimensions, une dimension maison de quartier, une dimension centre social. La dimension maison de quartier permet effectivement des actions administratives, on va dire para-administratives pour essayer de résumer la chose, et la dimension centre social invoque la co-animation, la cogestion. Alors avons-nous réfléchi à la cogestion, à la co-animation d'une maison avant de la construire ? Et c'est sur cette base-là que nous avons été financés, que la Ville de Saint-Ouen a été financée à une forte hauteur en termes de somme pour que certaines de ces maisons soient construites.

Alors je vous prierais d'être raisonnés. J'avais posé la question. Quand j'avais dit ici que cela coûterait 5 millions, on m'a fait comprendre qui m'avait donné ce chiffre. Effectivement ce n'était pas 5 millions. Mais le chiffre qui m'a été donné c'était 2,5 millions. Et Paul a eu l'amabilité de me dire que c'est une erreur. Donc on avoisinerait entre 3 millions, 3,5 millions, 4 millions. C'est beaucoup d'argent, 4 millions d'euros. Quelqu'un l'a dit avant moi, et je vais conclure, nous savons, Madame le Maire, qu'au regard de notre situation financière en cette période de crise économique et financière, que l'on pourrait se passer de dépenses nouvelles. Ne serait-il pas, et cette question je la pose même si elle semble farfelue, j'aimerais bien qu'on y réfléchisse, ne serait-il pas envisageable de rénover et d'aménager notre ancienne bibliothèque pour accueillir la vie associative ?

Mme la Maire :

Chers collègues, l'ensemble des présidents de groupe s'est exprimé. J'ai encore cinq ou six collègues avec Paul Macédo. Je pense qu'on vient nourrir une discussion qui maintenant a déjà

développé un certain nombre d'arguments, donc je vais demander à tous ces collègues qui vont avoir la parole d'être peut-être plus précis maintenant et plus resserrés dans leurs propos.

M. FICHTALI :

Je vais essayer de faire cet effort, mais il faudrait que tout le monde cotise parce que cela rendrait peut-être les discussions et les débats peut-être plus intéressants. Il y a tout un tas de choses qui ont été dites qui me hérissent le poil mais je ne vais pas réagir là-dessus pour essayer d'aller au plus précis. Monsieur Kalaydjian, on peut en parler si vous voulez, mais ce qui de mon point de vue est évident, c'est que les bons mots ne masquent pas la vacuité des arguments politiques. Donc premièrement, on ne jette pas en pâture des noms de personnes en débat comme ça en conseil municipal, deuxième chose on n'utilise pas des questions périphériques pour se forger et justifier une position sur un sujet qui de mon point de vue est extrêmement important. Aujourd'hui le sujet c'est quoi ? C'est celui de la mise en place d'une maison de la vie associative. Je pense personnellement que le moment est un moment relativement important, je ne sais pas si c'est une rupture mais on a un problème, et ce problème de fond, et c'est ce que je sens dans certaines interventions, c'est de savoir si cette maison de la vie associative va être un outil, une nouvelle courroie de transmission de la municipalité en direction de la société civile ou si, au contraire, cela va être un outil d'émancipation. C'est cette discussion-là qui m'intéresse.

Moi je pense que cette maison de la vie associative est un outil d'émancipation. Pourquoi ? Parce que dans cette ville malheureusement, pour préciser : dans cette municipalité, il ne me semble pas que la culture de l'économie sociale et solidaire soit éminemment développée, et si elle n'est pas éminemment développée, c'est parce qu'on a d'un côté une tradition d'un secteur public, fort, puissant, hérité y compris de moyens relativement importants au sein de la ville et qui ont fait qu'on a municipalisé des choses tout à fait légitimement, d'autres peut-être moins légitimement, mais donc un secteur public extrêmement fort, garant de l'intérêt général, et de l'autre côté un secteur privé qui développait sa propre vie indépendamment de la municipalité. Sauf qu'au milieu on a le tiers secteur, c'est-à-dire de l'initiative qui est de l'initiative privée mais qui relève de l'intérêt général. C'est le secteur associatif. C'est le secteur mutualiste. C'est le secteur coopératif.

La tension et la discussion qu'il y a aujourd'hui est de savoir si cette vie associative va être instrumentalisée par la municipalité ou si on contraire on va lui donner les moyens de s'émanciper, y compris dans le cadre d'un projet qui n'est pas abouti, on l'a évoqué, personnellement je ne me prononce pas sur l'emplacement. Cela va faire du bruit ? Cela veut dire qu'on ne fait pas de bars, qu'on ne fait pas d'écoles, qu'on ne fait rien. Sur la place de la République c'est la même chose. Moi ce qui m'importe présentement est de savoir si cette maison va être cet outil d'émancipation. Personnellement je le pense. Je pense qu'il faut responsabiliser la société civile et qu'il faut responsabiliser les acteurs associatifs.

A la question légitime qui est de savoir si malheureusement ce sera la courroie de transmission, je dis que de toute façon cela ne marchera pas. A partir du moment où on met en place une maison de la vie associative, qui est relativement bien construite, quand bien même il y aurait la volonté d'instrumentaliser, de manipuler, la vie associative prendrait son envol et elle s'émanciperait de cette tutelle.

Donc moi je pense qu'effectivement il y a un travail qui est engagé. Ce travail c'est celui d'une attribution de subventions, de cantonnement d'une commission qui regroupe plusieurs élus, Mustapha évoquait une charte de la vie associative, tout cela, me semble-t-il, il est de notre responsabilité de le pousser et de l'accompagner.

Mme ZUMBO-VITAL :

Excusez-moi, Madame le Maire, je voudrais dire une chose. Ce n'est pas du tout sur cela que porte le débat de la délibération qui nous est présentée. Ce soir on ne parle pas de la qualité de la maison des associations. On va prendre acte d'un projet. Donc la délibération qui suit après porte

sur la démolition de l'ancienne maison, de l'ancienne clinique de Saint-Ouen. Ce dont vous parlez est complètement hors sujet par rapport aux délibérations qui nous sont présentées.

Mme le Maire :

Excusez-moi, Madame Zumbo-Vital, vous avez pris la parole un peu vite. Je pense que notre collègue a donné son point de vue sur l'intérêt d'une telle maison en termes de projet et qu'il a fait la démonstration, comme Mustapha l'avait faite dans sa présentation, qu'on est bien dans cette première délibération sur le projet de la vie associative et non pas sur un projet d'abord immobilier. Paul Planque.

M. PLANQUE :

Ma chère Elisabeth, tu as employé un mot qui me va très bien, tu as parlé d'auberge espagnole. Si l'auberge espagnole est l'endroit où l'on mange ce que l'on a amené, cela me va très bien pour une maison des associations. Cela correspond exactement au concept que je me fais de l'auberge espagnole, c'est-à-dire que chaque association qui va participer à la vie de la maison de la vie associative et citoyenne va y retrouver quelque part un peu de son identité et c'est ensemble que l'émulation va pouvoir se faire. Donc l'auberge espagnole, cela me va très bien, ce serait d'ailleurs peut-être un nom assez sympa pour cette maison des associations.

Mme AUERBACHER :

A cause de la maison basque.

M. PLANQUE :

Les Basques n'étant pas tout à fait des Espagnols.

Une remarque par rapport au développé de Rémi. Je pense que ce qu'il évoque nous pose un problème de fond, quand il énonce que ce sont les associations qui doivent concevoir la maison des associations. Je pense qu'elles doivent participer à l'élaboration du programme, qu'elles doivent participer au choix des concepteurs. En revanche, je ne suis pas convaincu que ce soit aux associations à concevoir la maison des associations. Est-ce que l'on va maintenant faire concevoir les hôpitaux par les malades, les crèches par les nourrissons, les stades par les coureurs de fond. Je ne suis pas tout à fait convaincu que ce soit aussi simple que cela. Je pense qu'il y a certainement nécessité à faire appel à des gens dont c'est le métier et en particulier je pense à toute la démarche qui a été initiée derrière Mustapha Krimat qui a consisté à définir d'abord une mission de préprogrammation avec des spécialistes, avec des gens dont c'est le métier, et ensuite à affiner cette démarche de préprogrammation par un programme fonctionnel. Et il est bien question ce soir de délibérer sur ce programme fonctionnel, lequel a été affiné par les différentes réunions qui se sont à la fois tenues avec les associations mais aussi avec les riverains. De ce point de vue, étant membre de ce comité de pilotage, j'ai participé à différentes réunions avec Mustapha et Morgane, certes j'ai entendu des opinions contradictoires, mais j'ai aussi entendu des opinions favorables à ce projet.

Concernant l'emplacement de la maison des associations, il fait beaucoup débat, certes, y compris qu'on nous a vanté tous les mérites de conserver dans le patrimoine audonien les bordels du début de XXe siècle, moi je veux bien, c'est une façon de concevoir le statut de la femme dans la société. Cela étant dit, je tiens à faire une petite remarque. Dans cette ville nous avons lancé depuis déjà quelques mois un inventaire patrimonial dans lequel ont été repérés 540 bâtiments de façon exhaustive. Cela n'a pas été fait par des gens dont ce n'est pas le métier. Cela n'a pas été fait comme cela au hasard en jetant des pastilles sur un plan. Cela été fait par un monsieur qui s'appelle l'architecte des bâtiments de France.

Mme AUERBACHER :

Cela ne veut rien dire.

M. PLANQUE :

Un architecte des bâtiments de France, cela ne veut rien dire pour Madame Auerbacher. C'est très intéressant.

Mme AUERBACHER :

Souvent ils se trompent.

M. PLANQUE :

Donc l'architecte des bâtiments de France a repéré un ensemble de bâtiments à conserver. J'ai le plan ici à côté de moi, je peux vous le montrer. Sur ce plan, qui a été repéré avec différents niveaux d'ailleurs de conservation, l'ancienne clinique à laquelle il a été fait allusion n'est pas du tout pointée par l'architecte des bâtiments de France comme un bâtiment remarquable. Mais comme un architecte des bâtiments de France se trompe certainement, j'ai moi-même organisé au sein de la majorité municipale des réunions avec mes collègues de la majorité municipale au cours desquelles j'ai présenté les réflexions de l'architecte des bâtiments de France et j'ai transmis à l'ensemble des groupes de la majorité municipale un CD avec l'ensemble des bâtiments qui étaient repérés par l'architecte des bâtiments de France, en demandant à mes différents collègues s'ils avaient des remarques à faire concernant les différents bâtiments concernés. A ce jour, et cela fait à peu près un an que j'ai transmis le CD, que j'ai renvoyé ensuite une lettre de rappel en disant que je n'avais pas de réponse là-dessus, à ce jour je n'ai aucune réponse sur les bancs de cette assemblée de la majorité pour me dire "mais vous avez oublié la maison dite des associations ou la clinique qui était concernée". Donc cela pose un petit problème. Je veux bien qu'on tienne des raisonnements à géométrie variable, c'est le cas de le dire, mais cela pose un petit souci.

Dernier élément peut-être et je m'arrêterai là-dessus, bien que je n'ai pas développé la totalité de mon propos, sur la question de la légitimité de l'action municipale, c'est une autre question. Moi je sais qu'avec la majorité municipale qui est présente ici ce soir, nous nous sommes engagés lors des dernières élections à réaliser une maison des associations et c'est inscrit noir sur blanc sur notre programme. Que ne dirait-on si nous ne remplissions pas notre programme ! "Les politiques, tous les mêmes, ils nous font des promesses et il ne les tiennent jamais", on a entendu assez souvent ce discours. Donc aujourd'hui la démarche qui est menée par Mustapha et dans laquelle nous l'accompagnons, c'est tout simplement de mettre nos actes en conformité avec nos écrits.

Mme AUERBACHER :

Juste une réponse...

Mme le Maire :

Non, tu auras la parole tout à l'heure, Elisabeth. C'est Nadia Soltani.

Mme SOLTANI :

Je vais essayer d'être brève. Beaucoup de choses ont été dites, mais je souhaitais marquer mon étonnement quant à certaines interventions sur un projet quand même, il faut le rappeler, que nous avons été nombreux à porter depuis le précédent mandat, plus particulièrement par l'un de nos anciens camarades, Eric Pereira. Donc j'ai un peu de mal à comprendre aujourd'hui les réserves, voire les abstentions de certaines personnes. Même si je conçois bien qu'il nous faut continuer à travailler et à discuter avec les associations et aussi avec les habitants puisque, comme l'ont rappelé certains de nos camarades, rien n'est figé aujourd'hui. On marque un point d'étape. Moi j'ai plutôt envie de dire "il était temps" et en tout cas je remercie le travail de Mustapha Krimat depuis dix-huit mois.

Je terminerais par une petite anecdote puisque je commence à avoir quelques années. Je remarque qu'à chaque construction d'équipement, on peut remonter assez loin, l'espace 1789, la piscine, la médiathèque, aujourd'hui la maison de la vie associative. Les réticences sont là, elles peuvent être légitimes mais on s'aperçoit après qu'on a eu raison d'aller jusqu'au bout, la satisfaction est là et je pense qu'il faut qu'on continue.

Mme le Maire :

Merci, Nadia. Albert Kalaydjian souhaitait réintervenir, puis Roger Guérin.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, rassurez-vous, comme le président Kémache n'est pas là je ne vais pas être atteint de kémachite, grimper sur la table, éructer, aboyer, je reste très courtois. Je veux simplement faire quelques remarques, d'abord à notre collègue Auerbacher. "Une robe de cuir comme un fuseau, qui a du chien sans faire exprès, et dedans comme un matelot, une femme qui tanguer et qui se tait, c'est extra", c'est de Léo Ferré et c'est un anarchiste. Elle commence par nous expliquer qu'à la maison des associations on ne veut pas d'anarchistes. C'est étonnant pour un démocrate chrétien de défendre le socialisme libertaire, mais toutes les associations ont le droit de vivre, même les plus extravagantes, du moment qu'elles respectent les lois de la république.

Deuxièmement, j'ai été particulièrement choqué quand on a parlé de la maison de tolérance. Je me permets de rappeler ici à toutes les militantes féministes qui sont toujours si promptes, que c'est un ministre de la santé démocrate-chrétien que j'ai bien connu, Robert Prigent, qui a pris l'initiative en 1946, et à juste titre, de fermer les maisons de tolérance. Pourquoi à juste titre ? Parce qu'il ne voulait pas que perdure l'exploitation du corps de la femme de la manière dont cela avait été fait jusque là, particulièrement durant l'occupation allemande qui avait vraiment été un sommet dans le genre. Alors évidemment que l'on veuille conserver le 27 de la rue Gabriel Péri parce que cela a été une ancienne maison de tolérance, moi franchement je serais plutôt d'avis de la démolir qu'autre chose. Je ne crois pas que ce soit un bon argument.

Maintenant, moi le poil ne me hérise pas, Yassir Fichtali est parti mais cela lui sera répété, Madame Sophie Jacquot-Gautun n'est plus là non plus, elle dit que j'ai de la frustration de ne plus être socialiste - non, pas du tout. Parce que les socialistes ne sont pas socialistes, ils sont socio-démocrates. On vient de nous expliquer que le service public fort avait ses limites et qu'il fallait l'économie sociale de marché, etc., c'est-à-dire tout ce que nous racontent toujours les socio-démocrates. En réalité, ce qui est très important, et la municipalité communiste, je suis désolé de le dire, a eu raison de le faire pendant des dizaines d'années, c'est qu'un service public municipal fort est absolument nécessaire dans notre ville de Saint-Ouen. Absolument nécessaire. Et je trouve qu'il est hors de propos de vouloir dire qu'il faut qu'il y ait des initiatives de la base, comme le disait très justement Paul Planque... Cela m'ennuie parce que cela va faire la deuxième fois que je suis d'accord avec lui, cela devient grave, il avait expliqué que la M12 et la M14... il avait entièrement raison, je ne reviens pas là-dessus. Il nous explique aujourd'hui qu'effectivement ce ne sont pas des sportifs qui préparent les stades et il a raison. Donc ce n'est pas sur ce point-là qu'il faut se battre.

Je crois que si on veut une maison des associations, on peut en discuter, on peut en discuter longuement, mais en tous les cas il ne faut pas aborder ce sujet sur le plan des économies possibles, probables qu'on pourrait faire, mais plutôt regarder de manière plus pragmatique si les maisons de quartiers sont bien utilisées et, de manière tout aussi pragmatique, la proposition de notre collègue Keita, pour une fois je serai d'accord avec lui, quand il dit : l'ancienne bibliothèque, qu'est-ce qu'on pourrait en faire ? Est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir encore un peu ? Donc je crois qu'effectivement notre réflexion doit être plus prolongée.

Alors il y a la prise d'acte et Madame Sophie Jacquot-Gautun, qui aurait pu être un Jésuite, prend soudainement des mines effarouchées en disant : "Mais, Madame le Maire, c'est la première fois que nous prenons acte et que vous nous faites voter." Mais moi, chère Nadia Soltani, cela fait quinze ans que je vois les socialistes prendre acte, voter docilement les prises d'acte du parti communiste et aujourd'hui, au bout de quinze ans, la lumière jaillit, peut-être est-ce le fait que c'est la maison du péché qu'on veut démolir, la grâce tombe sur eux, et ils découvrent qu'il faut prendre acte.

Je terminerai en disant, je l'ai dit tout à l'heure à voix basse, je le répète à voix haute, que je ne risque pas de venir au parti socialiste, la seule socialiste ici dans ce conseil municipal c'est Hayat Dhalfa, Parti de Gauche, absolument, et les Communistes sont les Communistes, c'est autre chose. Les autres sont des socio-démocrates. Dans le prochain numéro du journal je dis que la social-démocratie est une tragédie pour le socialisme mais que la social-bobocratie est un suicide pour la social-démocratie. Le groupe Socialiste aujourd'hui est un groupe social-bobocrate. Jamais, jamais, jamais je n'y entrerai et je ne suis absolument pas frustré, je n'ai pas le poil hérissé et je me sens très bien dans mes baskets.

M. GUERIN :

Je voudrais revenir sur quelques idées simples mais qui me paraissent fondamentales. D'abord la délibération qui nous est proposée est bien d'acter les éléments de programme fonctionnels. C'est important et je me réjouis du fait que ce soir on soit amené à se prononcer parce qu'on a pris un peu de retard du fait de l'actualité de ces derniers mois, il faut aussi qu'on ait cela en tête. Et je trouve qu'il est aussi, c'est Nadia qui l'a dit, plus que temps que par rapport à la maison de la vie associative on avance. C'est la première chose.

La deuxième chose, dans le préprogramme je crois que les choses sont simples, sont claires, c'est un lieu de soutien, d'accompagnement et d'aide, un lieu ressource, un lieu d'initiative. Tout cela me rappelle les diverses concertations qui ont eu lieu et notamment le point de départ qui avait été les assises de la vie associative où tous ces éléments étaient effectivement ressortis et ont été malaxés de diverses manières. Ils ont été repris ensuite en début de mandat par Mustapha et aujourd'hui, quoi qu'on dise des concertations, les concertations sont ce qu'elles sont, il y a toujours des éléments positifs et négatifs, des affrontements, etc., mais un véritable travail de fond a été mené et moi je me félicite, je le dis ici, que ce soir on se prononce sur cette question.

Alors après, il s'agit bien d'une maison de la vie associative, ce n'est pas une maison des associations, il y a longtemps que ce débat est tranché. Je le répète par ce que j'ai entendu des choses là-dessus.

Ensuite, le lieu. La recherche du lieu nous a un peu retardé, pour tout dire. S'il y a cette opportunité sur l'ancienne clinique des Rosiers, pourquoi pas. Comme tout lieu, cela pose des avantages comme des inconvénients, ce sont des choses à traiter. Mais cela ne peut pas être le phénomène limbique qui l'emporte systématiquement parce que les gens ne veulent pas qu'on construise des équipements publics parce que cela va générer x nuisances, supposées d'ailleurs. Ce que j'ai entendu par rapport à Mains-d'Oeuvres est encore un autre problème, donc on pourrait toujours transposer, faire des parallèles qui n'ont pas lieu d'être, etc. Je pense que la ville est suffisamment avertie sur le fait qu'il faut que cette intégration soit réussie et que les conditions de fonctionnement ne gênent pas le voisinage. Je trouve que là il y a un dossier sur lequel il faut avancer maintenant.

Je pourrais dire beaucoup plus de choses, on a été assez longs ce soir, mais c'est cela qui me paraît important, qu'on ait cet équipement. J'ai aussi entendu "folie des grandeurs", je n'en sais rien. Mais sur l'espace 1789, comme l'a rappelé aussi tout à l'heure Nadia, ou même la médiathèque, "folie des grandeurs" peut-être, mais le fonctionnement et la fréquentation en termes de public sont au rendez-vous. Quand on rencontre les associations, c'est vrai que la première demande ce n'est pas forcément la maison, elles ont des besoins plus substantiels, plus immédiats, je partage cette idée, mais cela peut être un lieu important qui permet de fédérer un certain nombre de choses et qui va dynamiser aussi cette vie citoyenne, le vivre ensemble sur la ville, c'est bien de cela qu'il s'agit. Donc il faut voter cette délibération, en tout cas moi je le ferai, et puis passer peut-être d'une maison close à un lieu ouvert à tous.

Mme le Maire :

On te pardonne le questionnement d'Elisabeth sur tes fréquentations avec ce lieu, vu la fin de ton propos, Roger. Paul Macédo.

M. MACEDO :

Je suis favorable à une maison des associations, mais je voterai contre cette démolition. Tout d'abord on ne répond pas aux interrogations des riverains. Les horaires du soir et du week-end vont inévitablement créer des nuisances sonores et de stationnement.

Ensuite, la question du coût total, construction et fonctionnement. Est-ce une priorité pour la ville d'investir autant d'argent alors qu'il y a des besoins en crèches ou qu'il y a un besoin de lutter contre l'habitat insalubre ?

La question de la centralité. Les associations c'est la vie et il faut remettre la vie dans les quartiers qui se sentent abandonnés. Je rappelle que les morts violentes qui depuis un an ont frappé Saint-Ouen l'ont toujours été loin du centre ville, au Vieux Saint-Ouen, à Arago et récemment aux Puces. Enfin je rappelle les équipements déjà existant au centre ville : Cap'J, Médiathèque, Espace 1789, Salle Barbara, déjà sous-utilisés, voire non utilisés pour la Bibliothèque.

Aussi, je pense qu'un report aurait été souhaitable pour affiner le projet et rassembler les associations, élus et Audoniens. Merci.

Mme le Maire :

Elisabeth, tu voulais préciser, très rapidement...

Mme AUERBACHER :

Je voudrais préciser, pour ne pas qu'on me prenne pour une antiféministe, de toute façon quand je parle de maintenir l'historique et l'histoire, non pas que Roger puisse y avoir été, ce n'est pas cela, c'est qu'il est chargé de la mémoire de la ville, c'est de dire, mon cher Monsieur Kalaydjian, en tant que féministe...

M. KALAYDJIAN :

Mais je pensais à Madame Guérin lisant le compte rendu...

Mme AUERBACHER :

Cela va mettre un peu d'ambiance pour une fois. Eh bien, Monsieur Kalaydjian, je dois vous dire qu'en tant que féministe, on pourrait dire "plus jamais ça" et plus non plus sur les boulevards périphériques. Mon propos n'était pas celui-là. Même si je suis pour le principe pour une maison des associations.

Je voudrais simplement répondre à Monsieur Paul Planque. Je lui rappellerais l'arrêt place Beauvau où il y avait aussi un architecte des bâtiments de France qui pensait vraiment qu'on pouvait tout modifier, c'est là où il y a le Ministère de l'Intérieur, et il a fallu un arrêt du Conseil d'Etat pour arriver à ce que la perspective et les bâtiments ne soient pas changés.

Deuxièmement, tu as parlé d'un CD, je ne l'ai jamais eu entre les mains et crois-moi que si je l'avais eu entre les mains je t'aurais expliqué pourquoi ces deux maisons avec des encorbellements montrent une originalité de la ville.

En plus de cela, on nous fait voter soi disant une programmation, qui pourrait être amendée, pourquoi pas, et en même temps on nous fixe le lieu. Je suis désolée, pour moi ce n'est pas une programmation. Persépolis, c'est bien, mais il y a un mur blanc, il est toujours là. Moi je veux bien que cela fasse un navire, mais il y a un mur blanc, un jour il va être sali, un jour il va être tagué, et puis voilà. C'est comme la piscine, je me souviens quand Bertrand me disait "c'est merveilleux on a une piscine neuve" - elle est déjà fermée. Donc quand on fait quelque chose il faut le faire jusqu'au bout et, comme a dit Paul Macédo, c'est sûr qu'il y a d'autres endroits qui permettraient ce mouvement.

C'est pour cela que les architectes des bâtiments de France, il faut toujours faire très attention, rappelez-vous la place Beauvau.

Mme le Maire :

Une dernière intervention, Dominique Garcia-Durocher.

Mme GARCIA-DUROCHER :

Dans tout ce qui a été dit ce soir il y a trois choses sur lesquelles je suis franchement un peu agacée de la part de mes collègues, excusez-moi, cela m'arrive de temps en temps de l'être. Que l'on rappelle la nécessité d'investir du budget sur le logement insalubre ou les actions sociales, on en est bien d'accord, mais on ne peut en aucun cas, à mon sens, l'opposer à des actions culturelles ou en direction du secteur associatif qui travaille indirectement sur le lien social et qui sont indispensables au bon fonctionnement de nos quartiers. C'est une première chose.

Le patrimoine architectural du 27 Gabriel Péri, Elisabeth, vraiment moi je serais assez d'accord avec l'architecte des bâtiments de France, je ne crois pas que ce soit un bâtiment remarquable. Pourtant j'y passe souvent et je ne vois pas en quoi on a vraiment à garder ce type de bâtiment.

Enfin, quand on parle des nuisances au niveau du centre ville, que ce soit par rapport à du stationnement ou à des gens qui seraient obligés de sortir dehors, alors fermons tous les restaurants et les cafés du centre ville, mettons en périphérie tous les commerces qui pourraient aussi apporter des nuisances même en journée, et retrouvons-nous, comme certaines villes de province, avec des centres villes qui se meurent et des périphéries dans un triste état.

Donc moi ce soir je voterai pour ce projet. Je suis dans la mouvance de ce qu'a pu dire ma présidente de groupe tout à l'heure, je crois que vraiment il faut qu'entre nous, quand on délibère sur un projet, on s'y tienne et qu'il n'y ait pas de changement en cours de route. Il faut qu'on y soit attentif. Ou alors on en discute parce qu'on l'a déjà évoqué, tout projet effectivement peut être amené à évoluer. On a une délibération ce soir autour de ce projet, il est porté par mon groupe, donc je le soutiendrai.

Mme le Maire :

Françoise, je ne t'avais pas vue. Donc la dernière intervention, il est 22 heures.

Mme ARNAUD :

Je souhaitais réagir tout de même et là c'est par expérience. Dans le projet présenté par Mustapha il est parlé de centralité. Si je peux vous dire à cette assemblée la nécessité d'avoir des lieux de rencontre qui soient suffisamment vastes pour permettre des réunions, des assemblées générales, c'est en tant que responsable de la bourse du travail que je vous dis cela parce que la bourse est énormément fréquentée par les associations et joue le rôle que devrait jouer la maison des associations. Bien souvent, lorsque nous prêtons les salles à des associations pour leurs assemblées et leurs rencontres, c'est toujours un gros problème pour nous puisque la vocation principale des bourses du travail est de permettre l'activité et le développement de l'activité syndicale sur les villes. Moi je me réjouis vraiment de la création et de l'arrivée enfin d'une maison dédiée aux associations et dont les structures permettront aux associations de pouvoir se réunir, se rencontrer correctement.

Mme le Maire :

Très bien. On va pouvoir passer au vote puisque les collègues se sont répondus, à mon avis, sur l'essentiel des propos qui ont été échangés. Je me suis réjouie que Roger Guérin ait pris la parole puisqu'il était responsable de ce secteur dans le précédent mandat. Au-delà de cette prise de parole, c'est attester du temps et de l'élaboration du projet qui s'est fait depuis maintenant presque cinq ans. J'estime donc que quand Mustapha dans sa présentation employait le terme "vite", il montrait par là même que nous n'étions pas dans la précipitation, ce qui serait effectivement de

mauvais aloi, mais bien à un moment où il faut passer à d'autres étapes de réalisation, après un cheminement et avec une maturité qui va continuer après nos délibérations de ce soir.

Je rejoins personnellement les collègues qui ont parlé d'autonomie. Je pense qu'il est extrêmement important pour la vitalité et la démocratie locale de créer les conditions qu'à travers ce lieu, au-delà de tout ce qui a été dit, nous favorisons la force, la mise en relation, la mise en réseau, le rassemblement, la dynamique d'acteurs locaux que sont les acteurs associatifs qui agissent parfois avec ou parfois complètement indépendamment de la municipalité, et qui en tout état de cause, par eux-mêmes, quel que soit par ailleurs l'accompagnement qu'ils peuvent avoir dans des projets ou sur le plan logistique, constituent une autonomie qui, de mon point de vue, ne demande qu'à grandir à travers cette maison des associations qui est un des piliers, je pense, de la démocratie locale que nous souhaitons voir se développer. Là aussi, c'est quelque chose qui va se construire de plus en plus, qui est déjà à l'oeuvre dans ce projet et dont on a tout intérêt à permettre la réalisation.

Je dois ajouter, parce que je le dis souvent aux services et donc je voudrais le dire aux collègues ce soir, qu'avec ceux qui participent au comité de pilotage et, bien sûr, Mustapha, notre volonté est de mettre à disposition un lieu, le plus sobre possible, tout en étant correct vis-à-vis des associations, pour qu'elles le bâtissent elles-mêmes et qu'elles se l'approprient, et donc, d'une part, d'être sur le plan financier dans un cadre le plus maîtrisé possible et, d'autre part, que ce soit aussi leur affaire, leur lieu, leurs locaux et qu'elles veillent le plus possible à ce que la municipalité se retire et se dégage pour qu'elles en fassent, en termes d'aménagement, en termes de peintures, etc., un peu comme Mains-d'Oeuvres a pu le faire, leur propre lieu, donc qu'on soit aussi dans des logiques de très forte implication des acteurs pour que ce soit leur maison.

On a deux délibérations. On va commencer par la première...

Mme ZUMBO-VITAL :

Je veux savoir ce qu'on vote pour les Audoniens.

Mme le Maire :

Si vous permettez, je vais expliquer. La première délibération concerne les éléments de programme fonctionnels. Ils ont été présentés par Mustapha et vous les avez également dans votre texte de conseil. Donc nous devons prendre acte de ces éléments de programmes. Ceux qui souhaitent exprimer un vote opposé à ces éléments le feront au moment où je proposerai de voter contre puisque je reprends la déclinaison des différents votes. Après on aura la démolition.

M. KALAYDJIAN :

Ne serait-il pas possible de voter à bulletin secret ?

Mme le Maire :

Non. Il n'y a pas de raison de voter à bulletin secret.

M. KALAYDJIAN :

Pourquoi ?

Mme le Maire :

Je ne vois pas l'objet, Monsieur Kalaydjian, de voter à bulletin secret. Je ne vois pas l'intérêt. Je demande à Monsieur Kalaydjian le motif de cette demande.

M. KALAYDJIAN :

En réalité, Madame le Maire, mes chers collègues, nous voulons que ce vote se fasse à bulletin secret pour que chaque conseiller municipal puisse se prononcer en conscience sans tenir compte forcément des contraintes des disciplines de groupe.

Mme le Maire :

Le règlement de notre assemblée c'est que s'il y a un tiers des élus qui demandent le vote à bulletin secret, ce soit fait. Donc est-ce qu'il y a d'autres collègues qui demandent le vote à bulletin secret ? J'attire personnellement, en tant que présidente, l'attention sur le fait que cela fait plusieurs conseils que chacun et chacune exprime librement son vote. C'est ce que j'ai exprimé aussi au moment des remarques que j'ai pu faire sur le procès-verbal. Donc, Monsieur Kalaydjian et Madame Zumbo-Vital, je pense, le souhaitent. Est-ce que d'autres collègues le souhaitent ? Non. Nous ne sommes pas à un tiers, donc c'est un vote à main levée. On est sur la première délibération, donc la prise d'acte.

Qui ne veut pas prendre part au vote ? Personne. Qui votent contre ? Six. Qui s'abstient ? Trois. Monsieur Haustant, Monsieur Senhadji, Monsieur Keita.

Donc les autres élus présents, nous sommes 31 dans cette assemblée, votent pour. Enfin cela fait le reste...

M. KALAYDJIAN :

Qu'ils aient le courage de lever la main, sans avoir le poil hérissé.

Mme le Maire :

Mais c'est la différence. C'est ridicule. Excusez-moi, mais on va retomber dans les défauts qui ont altéré ou créé des incidents. Comme je l'ai dit au début, à partir du moment où les collègues ne choisissent pas les trois premières propositions ils sont forcément pour. Sinon après des mains sont levées, d'autres moins levées, d'autres lèvent le bras à moitié. On est d'accord ?

M. PLANQUE :

Ne faisons pas circuler des chiffres qui ne sont pas bons. C'est 33 avec les pouvoirs ce soir.

Mme le Maire :

Pourquoi vous dites 33 ? Vous avez 9 membres de l'opposition qui sont absents, non ? Il y en a combien qui sont absents ? Ah, d'accord, il y en a qui sont arrivés en cours de route. Donc il y a 33 collègues présents et avec les mandats. Une fois que le vote a été fait cela fait combien de pour ?

M. PLANQUE :

24.

Mme le Maire :

24 pour. Très bien. Je vous remercie.

Exprimés : 30 - Pour : 24 - Contre : 6 (M. Rémi FARGEAS, Mme Brigitte MARIGAULT, Mme Elisabeth AUERBACHER, M. Paul MACEDO, M. Albert KALAYDJIAN, Mme Tiziana ZUMBO-VITAL) - Abstentions : 3 (M. Nour-Eddine SENHADJI, M. Gilbert HAUSTANT, M. Mamadou KEITA)
ADOPTÉE

DL/10/10 : Habilitation du Maire ou de son représentant à déposer une demande de permis de démolir 27, avenue Gabriel-Péri à Saint-Ouen (93400), en vue de la construction de la Maison de la Vie associative et du citoyen.

Mme le Maire :

La deuxième délibération concerne toujours la maison de la vie associative mais cette fois-ci la démolition du 27 avenue Gabriel Péri. On va repasser au vote.

Qui souhaite ne pas prendre part au vote ? Personne. Qui vote contre ? Six. Qui s'abstient ? Trois. Le reste vote pour.

Exprimés : 30 - Pour : 24 - Contre : 6 (M. Rémi FARGEAS, Mme Brigitte MARIGAULT, Mme Elisabeth AUERBACHER, M. Paul MACEDO, M. Albert KALAYDJIAN, Mme Tiziana ZUMBO-VITAL) - Abstentions : 3 (M. Nour-Eddine SENHADJI, M. Gilbert HAUSTANT, M. Mamadou KEITA)
ADOPTÉE

On a terminé sur cette première partie de conseil qui était, comme je l'ai dit, le point le plus important et je voudrais remercier ou féliciter Mustapha et toute l'équipe qui a travaillé avec lui et qui nous a permis d'aboutir à cette délibération.

DL/10/11 : Habilitation du Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de démolir d'un immeuble sis 33, rue Biron sur le territoire de la Commune de Saint-Ouen (93400).

Mme le Maire :

Je passe la parole à Paul Planque pour la démolition du 33 Biron.

M. PLANQUE :

Comme nous en avons pris l'habitude dans cette mandature, nous présentons au conseil municipal l'ensemble des actes administratifs qui concernent les permis de construire et les permis de démolir qui sont déposés par la ville. Il s'agit ici d'un permis de démolir qui concerne une parcelle située au 33 rue Biron, bâtiment qui appartient à la ville depuis le 25 juin 1992, qui est libre de toute occupation et qui est en piteux état. Pour des raisons de sécurité, il est proposé de procéder à sa démolition.

Mme le Maire :

Y a-t-il des remarques ? Non. On passe au vote. Je demande aux collègues un petit peu de sérieux puisqu'on passe au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Personne. Qui est contre ? Deux votes contre. Monsieur Kalaydjian et Madame Zumbo-Vital. Qui s'abstient ? Zéro abstentions. Le reste c'est des votes pour.

Exprimés : 33 - Pour : 31 - Contre : 2 (M. Albert KALAYDJIAN, Mme Tiziana ZUMBO-VITAL)
ADOPTÉE

DL/10/12 : Convention à intervenir entre la Commune de Saint-Ouen et la caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de Seine-Saint-Denis, afin de subventionner des projets d'activités proposés en faveur des jeunes Audoniens ne partant pas en vacances.

Mme le Maire :

Quatrième délibération, convention entre la commune de Saint-Ouen et la caisse d'allocation familiale.

Mme SOLTANI :

Nous sommes là dans le cadre d'une reconduction de convention avec la CAF qui depuis 2007 a décidé de soutenir les projets d'activité proposés soit par les centres sociaux, les associations...

Mme le Maire :

Excuse-moi, Nadia. Paul, je vous demande de rester sinon on n'a plus le quorum, donc quand les collègues rentreront, vous pourrez sortir. Nadia, excuse-moi.

Mme SOLTANI :

Il s'agit donc de la reconduction d'une convention avec la CAF qui a décidé de soutenir des projets d'activité proposés, là en l'occurrence, par la ville et le service jeunesse, en vue de développer les offres de loisirs exceptionnelles en direction des jeunes qui ne partent pas en vacances. Ces

activités concernent une sortie à la journée et douze demi-journées d'activités artistiques et créatives sur le quartiers, à hauteur de 1.800 euros, donc le plafond selon le budget prévisionnel que nous avons proposé. Il vous est demandé de voter cette convention.

Mme le Maire :

Pas de questions ? Très bien. On passe au vote.

Qui ne veut pas prendre part à cette délibération ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Adopté à l'unanimité.

Exprimés : 33 - Pour : 33

ADOPTÉE

DL/10/13 : Convention à intervenir avec le Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF93) afin de favoriser l'accès aux droits des femmes et leur accompagnement.

Mme le Maire :

On continue. Cette fois-ci c'est une convention avec le centre d'information des femmes et des familles. Sophie Jacquot.

Mme JACQUOT-GAUTUN. :

Merci, Madame le Maire. Il s'agit de la convention à intervenir entre le Centre d'Information des Femmes et des Familles, CIDFF93, afin de favoriser l'accès aux droits des femmes et à leur accompagnement. Comme vous le savez, les violences faites aux femmes constituent un véritable fléau dans notre pays, je crois que c'est maintenant des questions qui sont assez bien repérées et connues depuis un certain temps. En 2007 la commune de Saint-Ouen a passé une première convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Information des Femmes et des Familles pour la mise en oeuvre d'une permanence juridique pour favoriser l'accès aux droits des femmes et à leur accompagnement.

Au terme de cette convention un bilan très positif a été fait sur cette permanence, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif. Donc nous souhaitons, dans le cadre du renouvellement de la convention de ce centre d'information, proposer de maintenir les interventions sur une enveloppe de 3 heures pour l'accueil au public, augmentée de 3 heures pour du travail sur dossiers, ce qui nous amène à une prestation d'un montant annuel de 12.038 euros à verser au CIDFF93 dans le cadre d'une convention et pour une durée de trois ans. Il vous est proposé d'approuver cette convention triennale et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents.

Mme le Maire. :

Je pense qu'il y a une certaine adhésion à cette proposition. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Qui ne participe pas au vote ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Délibération adoptée à l'unanimité.

Exprimés : 33 - Pour : 33

ADOPTÉE

DL/10/14 : Convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale à intervenir entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Ouen pour la période 2009-2011.

Mme le Maire :

Ensuite nous devons nous positionner pour une convention sur les questions de coopération culturelle avec le département de la Seine-Saint-Denis. Hayat Dhalifa.

Mme DHALFA :

Il s'agit d'abord d'une réussite de la rencontre des deux services publics qui sont ceux du département et de la commune dans leur réajustement de coeur de projet sur deux territoires en mouvement. Nous nous félicitons d'être en 2007 parmi les premiers signataires d'une convention de coopération culturelle avec le département. Celle de 2009, dont le principe est généralisé, a pour objectif de se centrer au mieux et de juxtaposer au mieux nos finances sur les deux territoires ; la convention de coopération culturelle permet aussi d'actionner des leviers d'autres financements, régionaux, nationaux.

Vous avez un tableau où vous sont présentés les trois objectifs majeurs, les enjeux culturels et patrimoniaux au coeur du territoire, les nouvelles perspectives dans le champ des arts visuels afin de présenter et de faire vivre le territoire en image, enfin développer des actions éducatives qui existaient déjà dans la convention précédente et proposer de nouveaux espaces de rencontres et d'échanges autour des pratiques.

Cette convention revient pour la troisième fois à l'ordre du jour du conseil municipal. L'année 2010 est déjà commencée, mais nous avons au moins sur ces trois objectifs commencé un travail en commun.

La mise en place d'un atelier mémoire avec les habitants du quartier Debain-Michelet, en partenariat avec le service patrimoine des archives municipales, la médiathèque Lucie Aubrac, le secteur associatif, avec la réalisation d'une exposition, d'un blog et d'une édition, qui répond à l'objectif numéro 1 patrimonial.

La commande photographique autour des lieux de la création à Saint-Ouen, qui répond à l'attente en termes d'arts visuels.

L'organisation d'un temps d'échange et de rencontre autour des résidences artistiques menée en partenariat.

Et, bien sûr, le soutien aux activités pédagogiques du centre Atlas, comme l'organisation d'un temps fort et la mise en place d'ateliers.

Il peut être adjoint à cette convention un avenant annuel permettant, notamment dans le cadre de la commission culturelle, de cibler autour des objectifs précités les choix que nous pourrions faire en commun.

Les moyens financiers ainsi obtenus de la part du département afin de mener ces actions s'élèvent à 29.000 euros, pour une part ville de 31.600 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention triennale de coopération culturelle avec le département de la Seine-Saint-Denis et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, bien sûr notre groupe votera la délibération. J'en profite d'ailleurs pour exprimer la satisfaction de notre groupe devant le travail culturel qui est fait depuis deux années dans cette municipalité et qui est en net progrès par rapport à la mandature précédente. J'ajoute enfin que mon groupe tient à ce qu'il soit bien acté au procès-verbal que nous désapprouvons formellement toutes les attaques personnelles dont le rapporteur a été l'objet de la part de certains membres de l'opposition, que nous considérons non seulement comme déplacées mais parfaitement inutiles sur un plan politique. Merci.

Mme le Maire :

Ce sera noté. Y a-t-il d'autres remarques sur la présentation de la convention entre la ville et le département ? Bien. Nous passons au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Adopté à l'unanimité des 33 collègues présents.

Exprimés : 33 - Pour : 33
ADOPTÉE

DL/10/15 : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France relative à des opérations de valorisation des collections d'art et d'histoire de la Commune de Saint-Ouen, et à la réalisation d'un catalogue d'exposition consacré au peintre audonien Jean Delpech.

Mme le Maire :

Ensuite il y a une demande de subvention cette fois-ci pour les collections d'art et d'histoire.

Mme DHALFA :

C'est dans la continuité des actions patrimoniales dont je parlais pour la convention triennale avec le département. Il s'agit là de demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour mettre en avant la réalisation d'un catalogue d'exposition consacré au peintre audonien Jean Delpech. Je tiens à remercier le travail exceptionnel des archives municipales qui ont d'ores et déjà produit le squelette et l'architecture de ce catalogue qui va être un objet remarquable. Jean Delpech, peintre, graveur et professeur de dessin à Saint-Ouen pendant la seconde guerre mondiale, a fait don d'à peu près 200 oeuvres à la ville. On demande une participation à la DRAC à hauteur de 50 %.

Mme le Maire :

Je mets cette délibération au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui vote contre ? Zéro. Qui s'abstient ? Zéro. Donc adopté à l'unanimité.

Exprimés : 33 - Pour : 33
ADOPTÉE

DL/10/16 : Approbation des tarifs des séjours, des projets d'activités, de la participation financière de la Commune et de l'échéancier mensuel de versement pour l'année 2010, dans le cadre de la délégation de service public relative à l'organisation d'activités éducatives, de séjours de vacances et de loisirs pour la population audonienne, assurée par l'Office vacances loisirs (OVL).

Mme le Maire :

Ensuite je vais passer la parole à Nadia Soltani pour l'OVL, la question des tarifs pour la prochaine saison.

Mme SOLTANI :

Il nous est proposé d'approuver à la fois les tarifs et les activités prévisionnelles qui en découlent, notre participation financière de la commune pour l'année 2010, conformément au rapport qui vous a été proposé.

Peut-être juste une astérisque concernant les tarifs. Dans le cadre de l'harmonisation municipale sur les tarifs des activités périscolaires, nous avons demandé à l'OVL de ne pas augmenter ses tarifs et de continuer à travailler avec la ville pour avoir une harmonisation des quotients.

Donc voici pour la délibération de ce soir concernant l'OVL.

Je vais peut-être profiter de cette délibération pour dire quelques mots, puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger sur l'OVL. L'année dernière nous avons demandé à l'OVL de nous fournir des études et des propositions sur l'évolution du patrimoine. Etudes qui nous ont été remises l'été dernier et qui ont fait l'objet d'un bureau municipal au mois de novembre, dont j'ai envie de donner les grandes lignes de restitution.

Le bureau municipal, d'un point de vue général, a réaffirmé sa volonté d'accompagner et d'avoir une politique forte de vacances pour tous, même pour les plus démunis et aussi d'accompagner les familles pour qu'elles accèdent aux séjours et aux vacances, dans l'évolution des besoins d'aujourd'hui conformément à des études qui ont été menées au niveau des Audoniens.

Nous avons aussi décidé et affirmé notre continuité de poursuivre les classes de neige.

Nous avons aussi décidé, sur la question de Jullouville, d'aller plus loin vers une étude pour une cession partielle de terrain qui permettrait un autofinancement d'une colonie à taille humaine, environ 100 enfants, et de gîtes, à peu près 10 à 12 gîtes, chiffres basés sur une préétude que nous avait proposée l'OVL mais qui mérite en tout cas d'aller dans la continuité.

Nous avons décidé de fermer Savines, donc je pense qu'un prochain conseil municipal va procéder à l'arrêté de fermeture pour éventuellement vendre ce site, ce qui permettra en tout cas d'autofinancer d'autres travaux énormes que nous avons dans les autres sites.

Concernant Clairvaux, nous avons décidé, non pas la fermeture comme il est annoncé ici et là, mais plutôt de mettre en stand by la colonie, en tout cas pour cet été, puisque nous avons des travaux assez coûteux à faire dans l'immédiat. Donc on préconise plutôt d'avoir une réflexion, comme il avait été proposé dans le cadre de commissions. Je peux d'ores et déjà indiquer qu'une commission se tiendra, je n'ai pas la date exacte, la deuxième ou la troisième semaine de mars dont après les congés, qui va justement commencer à travailler sur l'avenir et l'évolution du centre de Clairvaux.

En attendant, nous avons demandé à l'OVL de travailler à une solution alternative pour que les 90 enfants de juillet et d'août puisse avoir une solution alternative. Deux propositions nous ont été faites, donc deux séjours sont programmés à Saint-Véran et deux séjours à Montgenèvre. Je me tiens à votre disposition pour d'éventuelles questions et je pense qu'elles vont être très nombreuses.

Mme AUERBACHER :

Par rapport à l'OVL je me pose quand même certaines questions, ayant fait partie du groupe qui est allé visiter au moins une partie, puisque nous devons voir une autre partie mais que tout reste un peu en stand by et j'en parle d'autant plus que mon camarade Senhadji était avec moi, et il y avait Nadia, bien sûr. Quand nous sommes allés à Clairvaux tout paraissait tout à fait normal, sauf qu'il y avait certains travaux qui étaient déjà prévus de longue date. Or, Nadia, tu viens de dire qu'il y avait une grosse somme à dépenser dans l'immédiat, 180.000 euros pour un budget municipal ce n'est pas extraordinaire.

Il se trouve qu'il y a eu une résistance, qui a même été faite, je crois, au BM du 30 novembre, je n'y étais pas. Même si cela appartenait au propriétaire de faire cette modification, le propriétaire étant la ville, la proposition avait été faite que l'OVL prenne sur ses fonds propres l'aménagement pour que ce soit ouvert aux enfants, proposition qui a été refusée.

On a donc, comme tu viens le dire très clairement, Nadia, une réflexion générale sur Clairvaux. Une réflexion générale pour arriver à 100 enfants à Jullouville. Que Savines soit fermé, de toute façon qui l'achètera ? Il n'y a pas grand monde puisqu'il y a le barrage électrique, que l'eau est plus éloignée, que cela fait partie d'une collectivité territoriale et que dans ces conditions c'est la collectivité territoriale qui achète. Mais j'ai un questionnement, qui est peut-être un mauvais

questionnement, sur les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances alors que par ailleurs on a des colonies de vacances dont la mairie est propriétaire. On a vraiment la nette impression qu'on est en train de vouloir se débarrasser de ces terrains.

Je ne vais pas refaire la mémoire et l'histoire de cette ville, mais à un moment donné dans cette ville il y a eu des personnes qui à une époque donnée avaient acheté des terrains, à des prix défiant toute concurrence, pour que les enfants soient sains, c'était assez hygiéniste mais c'est très pos-deuxième guerre mondiale, terrains où il y a des immeubles, où il y a des colonies de vacances. Je crois réellement, et l'étude qu'a fait faire l'OVL le confirme, qu'à un moment donné les communes se sont débarrassées de leurs colonies de vacances. Il y en avait un peu partout et elles se sont débarrassées de leurs colonies de vacances. Nous, nous ne l'avons pas fait. Nos prédécesseurs qui siégeaient à cette table ne l'ont pas fait, à juste titre.

Ce n'est pas parce que les autres villes l'ont fait et le regrettent que maintenant nous devrions avoir une politique de vente systématique. 180.000 euros, ce n'est rien, c'est une goutte d'eau dans un budget municipal, alors que c'est l'activité de la ville, c'est l'activité de la commune et que c'est un lieu extraordinaire pour les enfants qui sont là entre l'incinérateur, le métro, la ligne 13, les déchets et les immeubles insalubres avec des rats et des blattes, mêmes s'ils habitent dans des immeubles modernes qui sont quand même un peu mieux, ou dans des HLM si bien gérés par Jean-Claude Le Ny.

M. GUERIN :

Et qui manquent de chauffage.

Mme AUERBACHER :

Et qui manquent de chauffage mais Jean-Claude n'y est pour rien parce que c'est antérieur à sa prise de fonction.

M. KALAYDJIAN :

Ce n'est pas gentil pour notre ami Rouault qui a été administrateur.

Mme AUERBACHER :

Oui, mais le pauvre ne faisait que ce qu'on lui disait, mais c'est général de tous les OPAC. Tout cela pour dire une chose claire et nette, c'est que ce patrimoine, on doit le garder. Madame le Maire, je ne comprends absolument pas, et je m'insurge, le fait qu'on ait fermé Clairvaux pour une dépense de 180.000 euros. S'il y a une volonté de vendre, qu'on nous le dise clairement. Ou une volonté sur Jullouville pour faire des lotissements qui rapporteraient de l'argent. Je ne parle même pas de Chaudon qui est dans un endroit luxueux, autour, et qui est au contraire quelque chose d'extraordinaire pour la ville pour emmener les enfants parce que c'est à une heure un quart de trajet, si on n'est pas dans les embouteillages. Je crois, Madame le Maire, qu'il faudrait qu'on ait enfin une politique claire, générale, de savoir ce qu'on veut faire de ces centres de vacances. L'études qu'a fait faire l'OVL démontre que pratiquement tous...

Mme le Maire :

Bien, donc je voulais...

Mme AUERBACHER :

Je finis.

Mme le Maire :

Non...

Mme AUERBACHER :

Ah si.

Mme le Maire : D'accord, finis, Elisabeth.

Mme AUERBACHER :

Je ne veux pas faire le Kémache de service.

Mme le Maire :

Mais comme tu t'étais arrêtée, je pensais que tu avais terminé.

Mme AUERBACHER :

Non. Je m'arrête toujours quand les autres parlent. C'est un grand défaut de ma profession.

Mme le Maire :

Ce serait bien, à ce moment-là, que chaque collègue soit au même régime.

Mme AUERBACHER :

J'ai bientôt fini, je vous rassure, je ne veux pas être trop longue. A un moment donné il faut avoir une politique claire de ce qu'on veut faire. Je pense que c'est délibéré d'avoir fermé Clairvaux et qu'on en subira les conséquences. Bien évidemment, je voterai les tarifs. Mais il faut une définition claire de ce qu'on veut faire des centres pour ne pas faire de la promotion immobilière, pour réellement que ce soit pour l'intérêt des enfants de Saint-Ouen parce que c'est là où ils peuvent se retrouver, qu'ils peuvent vivre bien, se comprendre, se connaître et avoir des activités, même par l'intermédiaire du Cap'J, qui leur permettent de vivre ensemble, d'avoir le respect et de rencontrer les règles. Je crois que c'est encore mieux que les médiateurs.

Mme le Maire :

Ma chère collègue, je crois qu'on est parfaitement d'accord sur les objectifs que l'on continue d'avoir concernant nos centres de vacances. Par contre, je ne comprends pas comment vous pouvez développer une argumentation sur les coûts de rénovation du centre de Clairvaux, qui ne correspondent absolument pas aux documents qui ont été remis par l'intermédiaire des groupes, et de tous les groupes, aux conseillers municipaux. Les 180.000 euros correspondent à ce qui est à faire a minima sur 9 millions d'euros pour la rénovation totale du centre. On peut toujours dire que 180.000 euros ce n'est pas beaucoup, mais 180.000 à cet endroit-là, plus l'année d'après 300.000, plus x milliers à Montgenèvre, etc., dépenser chaque année des centaines de milliers d'euros, c'est une politique incohérente qui n'aurait pas de stratégie et qui serait du gaspillage de fonds publics. Je me suis permise d'intervenir à ce moment du débat parce que je trouve que les éléments donnés à l'ensemble de la réflexion des élus ne sont pas très corrects et que quand on parle de rénovation de Clairvaux on ne peut pas simplement parler de ce qu'il faudrait faire a minima pour pouvoir ouvrir le centre, ce qui se fait aujourd'hui dans un certain nombre de centres depuis une quinzaine d'années et qui nous est reproché, à juste titre, c'est-à-dire de mettre des cautères sur des jambes de bois. L'équipe municipale est engagée sur une rénovation et une réflexion d'ensemble de son patrimoine pour utiliser au mieux, comme cela a été dit ce soir, les fonds publics dans une politique de vacances qui correspond par ailleurs aux objectifs que tu as rappelés.

Je passe maintenant la parole à Madame Zumbo-Vital. Si tu veux reprendre la parole, tu la reprendras tout à l'heure.

Mme AUERBACHER :

Je vais la reprendre immédiatement parce que c'est plus simple.

Mme la Président :

Non, s'il te plaît, tout à l'heure. Madame Zumbo-Vital. Les autres collègues se sont inscrits.

Mme AUERBACHER :

Je m'inscrirai aussi.

Mme ZUMBO-VITAL :

Je voudrais revenir sur le centre de Clairvaux pour que ce soit clair pour les Audoniens et pour tout le monde. Vous avez décidé de fermer ce centre. Depuis des années l'administration de l'OVL vous a informée, Madame le Maire, ainsi que l'ensemble de la majorité municipale, de la nécessité de faire des travaux. Mais d'après les documents que nous avons reçus, il n'y a pas une vraie nécessité de fermer ce centre. Des travaux ont déjà été engagés entre 2007 et 2008 pour la rénovation des cuisines et vous avez été contactés par des conseils d'administration, vous avez été sollicités afin que l'alarme soit remise aux normes. Donc il n'y a pas en réalité un péril imminent. C'était des précautions de sécurité. Le coût des travaux est estimé effectivement à 184.000 euros. Vous avez répondu en disant que la municipalité a d'autres priorités, mais l'OVL vous a répondu que puisqu'il n'est pas déficitaire il pourrait faire ces travaux en prenant sur ses propres fonds. Alors j'aimerais bien savoir, et les Audoniens aimeraient bien savoir pourquoi, Monsieur Planque, Madame Soltani, vous avez refusé la proposition, parce que c'est vous qui avez répondu...

Mme SOLTANI :

On a la responsabilité, donc on signe, mais ce n'est pas Nadia Soltani qui a refusé.

Mme ZUMBO-VITAL :

Vous signez un papier sans lire ce que vous signez ?

Mme SOLTANI :

C'est une responsabilité portée par tous les collègues.

Mme ZUMBO-VITAL :

Je termine mon propos. Il vous a été proposé par la présidente de l'OVL de faire les travaux avec les fonds propres de l'OVL, donc 184.000 euros. Vous avez répondu non et vous avez décidé de fermer ce centre. Pourquoi ? Quelle est la logique ? Quelle la cohérence de gestion ? Vous faites des travaux entre 2007 et 2008 pour remettre aux normes les cuisines. Avec les travaux de mise aux normes des alarmes le centre peut très bien fonctionner cet été. C'est un centre très prisé, très aimé par les enfants. Pour quelles raisons refusez-vous ces travaux alors que ce n'est même pas de l'argent qui va être pris sur les fonds...? Pardon ? Mais le courrier est signé par vous, Monsieur Planque et Madame Soltani ?

Mme SOLTANI :

Les fonds propres de l'OVL c'est l'argent de la ville.

Mme le Maire :

La question que vous posez est une vraie question, donc on va vous répondre, parce qu'on s'est posée exactement la même que vous. On aurait évidemment souhaité que le centre continue d'ouvrir cet été. Je passe la parole à Paul Planque.

M. PLANQUE :

Je trouve que cette discussion nous ramène un peu à une discussion qu'on a eue tout à l'heure sur la maison des associations. Il y a une vraie question, c'est que tout à l'heure sur la maison des associations on nous dit qu'il ne faut pas parler en termes de bâtiments mais parler en termes de projet, et là sur une question qui est, somme toute, à peu près identique, on nous dit qu'il faut parler en termes de bâtiments et personne ne parle du projet. Il y a quand même un petit problème dans la position des uns et des autres.

Pourquoi je dis cela ? Je fais partie de cette culture qui justement aux lendemains de la deuxième guerre mondiale a multiplié un peu partout en France des installations de colonies de vacances. Et ils ont bien fait. Aujourd'hui c'est vrai que sur l'ensemble de la France dans ces municipalités-là, et dans des municipalités à direction communiste, même si Elisabeth Auerbacher ne l'a pas dit, en effet on s'est posé la question de savoir quel allait être l'avenir de ces colonies de vacances qui avaient été achetées aux lendemains de la deuxième guerre mondiale.

La plupart du temps, les problèmes que l'on rencontre dans ces colonies-là, dans ces structures-là, c'est tout simplement que les pratiques de vacances aujourd'hui ne sont plus les mêmes que les pratiques de vacances qu'il y avait en 1945. Aujourd'hui moi je ne reste pas focalisé sur la question de tel centre ou pas tel centre. Je n'ai pas ce problème-là. Le problème aujourd'hui, et c'est une réflexion que notre collègue Nadia Soltani a commencé à engager avec l'ensemble du bureau municipal et avec l'OVL, c'est comment on se positionne par rapport à ce que sont les vacances aujourd'hui ; comment on prend en compte les évolutions dans les pratiques familiales. Et au-delà de partir systématiquement à Montgenèvre, à Saint-Véran ou je ne sais où, on a aussi la question des enfants qui ne partent pas, qui ne peuvent pas partir et à qui il faut que nous fassions une offre de vacances sur Saint-Ouen, dans les fumées des cheminées, Madame Auerbacher, parce que c'est un peu trop facile de toujours revenir sur cette question-là, s'il y avait vraiment autant de problèmes que cela, il me semble qu'à un moment donné il faudrait en tirer des conclusions un peu plus sérieuses que celles que vous tirez dans votre propos.

Donc il me semble aujourd'hui que la réflexion qui nous est posée c'est bien, en effet, d'avoir et de définir une politique de vacances nouvelles en fonction des pratiques nouvelles. Si on se met d'accord là-dessus, en effet la question des équipements extérieurs à la ville ou à l'intérieur de la ville sera posée.

En ce qui concerne la question plus précise qui nous est évoquée, Clairvaux, la question est claire, si les travaux ne sont pas faits en matière de sécurité, nous ne pouvons pas ouvrir Clairvaux, c'est simple, net et précis. Les travaux, vous dites "sur les fonds propres de l'OVL", mais attendez, quand on vote la subvention à l'OVL, tout le monde est d'accord dans cette assemblée pour voter les subventions à l'OVL. Tout le monde les vote. Et aujourd'hui l'excédent de résultat de l'OVL vient prioritairement de quoi, il vient tout simplement des subventions que la ville a votées. Donc il ne s'agit pas tant que cela de fonds propres de l'OVL mais bien d'une volonté municipale de permettre à l'OVL de vivre avec l'aide de la municipalité, ce que je ne conteste pas, ce que je ne regrette pas. Mais on ne peut pas comme cela aussi facilement parler des fonds propres de l'OVL.

J'ai personnellement présidé la commission de délégation de service public où on a eu l'occasion d'en parler sérieusement. Je veux bien aussi qu'on regarde les subventions qui sont données à l'OVL et au regard de cela le nombre d'offres qui sont faites non pas au seul public audonien mais aussi au public extérieur à Saint-Ouen, et là peut-être qu'on aurait une vision à nouveau différente de la situation.

Donc moi je pense que la réflexion que nous avons à mener est bien celle du devenir de l'offre de vacances sur cette ville plutôt que de rester focalisé sur "il faut sauver tel patrimoine ou tel patrimoine". On a renvoyé, et je m'arrêterai là-dessus, un peu d'un revers de main la situation de Savines-le-Lac, mais dites-moi ce qui différencie la situation de Savines-le-Lac par rapport à un autre patrimoine ? A Savines-le-Lac il y a eu des glissements de terrain, alors faisons des reprises en sous-oeuvre, intervenons... Le seul problème c'est qu'à Savines-le-Lac il n'y a pas forcément le public correspondant à l'offre que nous présentions à l'époque. Donc reprenons la question dans le bon sens et pas simplement en défense du patrimoine.

Mme ZUMBO-VITAL :

Vous n'avez pas du tout répondu à ma question. J'ai posé une question précise.

Mme le Maire :

Il y a d'autres collègues qui vont intervenir. Attendez.

Mme ZUMBO-VITAL :

Il peut répondre peut-être parce que Monsieur Planque a une réplique excellente mais il ne répond pas aux questions.

Mme le Maire :

Madame Zumbo-Vital, il a répondu à une partie importante et je redis après lui que nous ne pouvions pas ouvrir le centre de Clairvaux sauf à faire ces dépenses que vous avez évoquées vous-mêmes de 180.000 euros. C'était obligatoire. Sinon évidemment nous aurions laissé la possibilité d'utiliser encore Clairvaux pour cet été. Voilà.

Mme ZUMBO-VITAL :

Mais je demandais pourquoi vous refusez que ces travaux soient engagés sur les fonds propres de l'OVL.

Mme le Maire :

On va vous répondre.

Mme ZUMBO-VITAL :

Je sais très bien que c'est la municipalité qui alloue des subventions à l'OVL. L'OVL est très bien géré, pas du tout déficitaire, aujourd'hui il peut faire face à cette dépense sans rien enlever à la municipalité. Il n'a pas répondu.

Mme le Maire :

On va vous répondre sur les fonds propres. D'abord, il vous a répondu en partie en vous disant que c'était l'argent de la ville. J'ai des compléments à apporter, mais je propose que nos collègues parlent au moment où ils se sont inscrits. On reviendra sur les fonds propres. Yassir Fichtali.

M. FICHTALI :

Je suis désolé parce que je ne pourrai pas répondre sur la question qui a été posée sur les alarmes ou sur les peintures et les rénovations. Simplement, pour poursuivre dans le sens de Paul, je pense qu'il faut éviter de prendre les choses à l'envers. S'il y a des choses à mettre au clair et s'il y a des choses où il y a matière à discuter, à mon avis, au sein du conseil municipal, ce n'est pas de savoir quelle est la politique du patrimoine, cela c'est la conséquence. On n'est pas en direction générale des services, ici c'est le conseil municipal. L'objet pour nous c'est de savoir quoi ? C'est de savoir si les gamins de la ville de Saint-Ouen partent en vacances ou non. Et s'ils partent, s'ils le font dans de bonnes conditions. Ce qui m'importe c'est de savoir combien partent, comment ils partent, comment on les fait partir. Moi je pense que c'est celle-là, la discussion. La discussion est de savoir si notre positionnement est de faire de l'aide à la pierre ou de faire de l'aide à la personne. C'est de savoir si cela correspond aux besoins de la ville.

Je peux témoigner, effectivement les besoins évoluent et les gens s'adaptent, mais pas simplement dans une espèce de mouvement historique où tout le monde vendrait le patrimoine, ce n'est pas vrai. Si vous regardez ce qui s'est passé tout récemment, certains effectivement vendent, d'autres vont sous-traiter au tourisme social et d'autres vont même racheter parce que cela correspond à un besoin. Les comités d'entreprise, les municipalités, qu'elles soient à direction communiste ou socialiste, qui avaient investi dans le patrimoine pour faire vivre le droit aux vacances, pas pour avoir du patrimoine pour du patrimoine, ce n'est pas cela l'objet d'une municipalité, qui avaient du patrimoine pour faire vivre une politique, les comités d'entreprise ont joué un rôle fondamental de ce point de vue. Tout le monde connaît autour de soi des gens qui étaient à la SNCF, chez EDF et qui sont partis en vacances grâce à cette politique-là. Qu'est-ce qui s'est passé ? Tout le monde ne vend pas. La CCAS d'EDF qui est un des comités d'entreprise les plus puissants, qu'est-ce qu'il vient de faire ? Il vient de racheter Trigano, qui était une société cotée en Bourse. Pourquoi ils l'ont rachetée ? Parce que cela correspondait à un besoin. Mais de l'autre côté ils vont aussi être capables de vendre parce que cela ne correspond plus aux besoins de leurs mandants, c'est-à-dire des salariés.

Donc la discussion qu'on doit avoir ici, me semble-t-il, et c'est pour cela que je m'inscris complètement dans l'intervention de Paul, c'est celle qui consiste à se demander quels sont les objectifs qu'on se fixe pour faire partir les Audoniens et faire vivre ce droit aux vacances. Cela peut passer par des investissements dans le patrimoine que nous avons. Cela peut passer par des

délégations. Cela peut aussi, pourquoi pas, passer par de la vente. Mais c'est la question qui arrive après, ce n'est pas le préalable à la discussion.

M. SENHADJI :

Bonsoir à tous. Yassir, je voudrais te poser une question. As-tu visité ces centres de vacances ?

M. FICHTALI :

Je n'ai pas visité ces centres de vacances.

M. SENHADJI :

Figure-toi qu'une délégation est partie cet été visiter ces centres. Le premier constat qu'on peut faire sur ces centres c'est le délabrement, dans quel état on a laissé ces centres de vacances, c'est scandaleux.

M. FICHTALI :

Donc tu veux faire partir les gens encore là-bas ?

M. SENHADJI :

Non, ce n'est pas cela. Mon propos n'est pas là. Donc c'est une politique volontaire. On a laissé...

M. PLANQUE :

Ce n'est pas vrai, Nour-Eddine, ce n'est pas vrai.

M. SENHADJI :

Je prends rarement la parole, je ne te permets pas de m'interrompre. Déjà, et d'une.

M. PLANQUE :

Tu peux hausser le ton, tu ne m'impressionnes pas.

M. SENHADJI :

Tu permets ? Tu me laisses parler, s'il te plaît.

M. PLANQUE :

Je dis que tu ne m'impressionnes pas. Je m'arrête mais tu ne m'impressionnes pas. Ce n'est pas la peine de crier. Tu peux baisser le ton, tu ne m'impressionnes pas.

M. SENHADJI :

La moindre des corrections c'est de ne pas m'interrompre, d'accord ? Je disais donc que nous avons visité cet été ces centres de vacances. Certains parmi vous y ont passé leur tendre jeunesse. Aujourd'hui on vient nous annoncer qu'on va les fermer parce qu'il nous manque 180.000 euros, tout cela pour des raisons de sécurité. Je trouve cela scandaleux, il n'y a pas d'autres termes. Dans ce cas-là on fait une croix sur le social, on libère tout. Dans ce cas-là on ne crée pas de centres de vacances, on ne crée pas d'HLM, on ne fait rien. Alors qu'est-ce que vous voulez faire exactement ?

Moi j'avais une suggestion à vous faire. Tout à l'heure on a repoussé une délibération concernant les amendements socialistes. Moi j'ai une proposition très simple à vous faire. Prenons de l'argent de la communication, investissons-le dans ces centres de vacances. Cela, c'est du concret. Alors maintenant vous arrêtez vos salades. Ne nous prenez pas pour les idiots couillons de services. Vous voulez supprimer ces centres de vacances, vous le dites ouvertement, c'est tout. Merci.

Mme le Maire :

Je regrette vraiment, Nour-Eddine, que tu t'arrêtes à un aspect qui aujourd'hui empêche d'ouvrir Clairvaux l'été prochain parce que, je tiens à le redire à toutes les personnes qui nous écoutent ici, à l'ensemble des collègues, bien sûr, et à ceux qui sont particulièrement attachés à l'OVL et qui y

travaillent depuis pour longtemps, qui pour partie sont là ce soir, la question, bien évidemment, sinon on n'en parlerait même pas, n'est pas celle de ces 200.000 euros pour l'ouverture de Clairvaux. A qui ferait-on croire cela ? La question c'est que sur l'ensemble de ce patrimoine, y compris Clairvaux, il y a des millions d'euros pour remettre ces centres en état et à un moment donné la collectivité, comme l'ont indiqué des collègues dans le début de leurs propos, doit se poser la question sur la façon dont on va investir ou réhabiliter ces centres puisqu'à l'évidence, comme du patrimoine d'ailleurs que nous avons sur la ville, la commune de Saint-Ouen ne pourra pas faire face.

Je me permets de dire, puisque Elisabeth dans le début de son propos tout à l'heure l'évoquait, que si un certain nombre de villes et de comités d'entreprise se sont séparés de leur patrimoine, c'est la mort dans l'âme, c'est parce que sur le plan financier, n'étant pas aidée, ils n'ont pas pu faire autrement. Donc il ne s'agit pas simplement de jeter des anathèmes sur les uns et les autres qui auraient dû, qui n'ont pas fait, etc., mais d'explorer un peu plus les conditions du problème, de ce qu'ont fait les équipes précédentes, de ce que nous avons fait et de savoir quels sont les choix aujourd'hui.

Je tiens à le redire ce soir, pour Clairvaux il ne s'agit surtout pas de faire croire que c'est la question des 180.000 euros. Pour ne pas être longue, soit un autre collègue le dira, soit j'y reviendrai, j'expliquerai comment les fonds propres de toute façon reviennent à la ville. Maintenant j'ai Nicole Amédéo qui est inscrite.

Mme AMEDRO :

Je crois qu'il est toujours bon de garder raison parce qu'il n'y a pas ici ceux qui défendraient les vacances sociales et ceux qui les plomberaient. En tout cas ceux qui sont en responsabilité depuis la Libération ont fait la démonstration du contraire, que c'était des choix délibérés de porter les vacances, notamment les vacances des enfants, au plus haut niveau.

La question qui est un peu effacée d'un revers de main, je trouve, c'est que ces problématiques, ces discussions durent depuis le précédent mandat et qu'on est comptables d'un certain nombre de choses, comme sur la maison des associations, du travail collectif qui a été fait et des débats multiples qui ont traversé et la majorité municipale de l'époque, qui la traversent peut-être encore aujourd'hui sur des conceptions différentes. Je me souviens des propos d'un ancien président du groupe Socialiste dont on a beaucoup parlé ce soir et qui, lui, prônait les bons vacances en disant : "Moi, l'OVL, le seul ennui ce sont les classes de neige, là cela m'intéresse, pour le reste je pense qu'on peut faire autrement." C'était une posture. Nous avons travaillé tous ensemble.

La commande qui avait été faite était de savoir ce que nous faisons au regard de ce qui avait évolué, parce que dans les années 50 on envoyait 800 enfants à Jullouville, aujourd'hui on en envoie moins de 100. La structure, les bâtiments sont configurés de telle façon et sont tellement énormes que d'abord on ne les utilise pas tous, qu'un certain nombre ne sont plus utilisables et qu'au fil du temps il y a une réelle question à la fois de sécurité et d'évolution des pratiques, avec parfois des sanitaires dans les couloirs, etc., y compris pour les familles, qui ne correspondent plus à des attentes.

Donc le problème c'est comment aujourd'hui on évolue à partir d'une réalité du nombre d'enfants qui partent, des besoins qui ont été évalués. Toutes ces études, on les fait, on les refait, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi parce que je pense qu'on atterrira toujours au même résultat, c'est-à-dire que nous avons des structures trop importantes pour le nombre de personnes accueillies et notre volonté de remettre cette histoire de vacances pour tous au goût du jour avec des moyens d'aujourd'hui parce qu'on ne peut pas en faire abstraction.

Une des règles qu'on s'était fixé avec l'équipe précédente, qui prévaut et qui a continué, était de se dire qu'on arrêterait d'injecter des fonds importants tous les ans pour boucher des trous, éviter des problèmes de sécurité, etc. C'est d'ailleurs pour cela qu'on a fait les cuisines, parce que chaque fois

on hésite, mais une année on fait la cuisine, après on fait l'alarme, etc., mais on en revient toujours au même questionnement de fond "quel projet ?". Je pense qu'il faut qu'avec l'OVL on puisse avancer sur ces questions-là. On y a pensé lors du précédent mandat, on remet le couvert, mais il faut qu'au bout d'un moment tout le monde s'écoute, s'entende, essaie de travailler ensemble et d'aller dans un sens, je ne sais s'il est raisonnable, mais en tout cas qui puisse correspondre à une réalité d'aujourd'hui. Penser qu'on peut rester à Jullouville en l'état ou à Clairvaux en l'état, ou peut-être à Chaudon en l'état, moi je connais les centres mais pas plus que cela, les dossiers, je les regarde mais ce n'est pas moi qui les mène, mais il me semble qu'il y a un grand décalage. C'est de cela dont on parle.

Je regrette moi aussi vivement la manière dont Nour-Eddine pose les choses. Personne n'a fait exprès et n'a voulu laisser tomber le patrimoine. Les autres villes ont pris des décisions bien avant nous sur ces questions-là, sur la restauration municipale. Les choix que nous avons faits, nous les assumons et nous les portons.

M. SENHADJI :

Vous êtes devenus sarkozystes.

Mme AMEDRO :

Je t'interdis de me parler comme ça. Je ne sais pas ce que tu es devenu. C'est en tout cas stérile et inefficace parce que la question c'est de pouvoir construire et de sortir des projets partagés.

M. SENHADJI :

Je crois rêver là.

Mme AMEDRO :

Eh bien moi, je ne rêve pas.

M. SENHADJI :

Le PC, je ne sais plus où il est. C'est extraordinaire d'entendre ce genre de discours.

Mme AMEDRO :

Je peux terminer mon propos ? Tu te plaignais qu'on te coupait...

M. SENHADJI :

Excuse-moi.

Mme AMEDRO :

Merci, cher ami. Donc je pense que notre questionnement est plutôt là, il faut qu'on aille au bout et qu'on passe ce cap. Pour moi c'est : quel projet, pour quelle structure, à qui c'est dédié, comment c'est possible et comment on avance collectivement.

M. KEITA :

Je fais remarquer que la délibération était sur le coût et que cela a bifurqué sur la question des centres. Je pense que maladroitement la question de fermeture, de mise en stand by a été évoquée. Effectivement il y a des bruits de couloir partout, on veut vendre ceci, on veut vendre cela, sans que nous, élus, soyons réellement informés. Je suis d'accord avec ce que disait tout à l'heure Yassir, on parle beaucoup d'argent aujourd'hui, c'est très bien, d'ailleurs cela ne sort de la poche de personne ici, c'est l'argent de nos contribuables, mais en réalité, il s'agit de faire des choix politiques. Ce qui est important c'est les choix politiques. Saint-Ouen était à la pointe d'une politique sociale ambitieuse, qui permettait à un nombre important d'enfants d'aller en centre de vacances. J'en ai bénéficié en tant que jeune. J'en ai bénéficié en tant qu'animateur. Et j'espère que beaucoup encore en bénéficieront.

Je crois qu'il faut sincèrement qu'on fasse le choix, qu'on réfléchisse ensemble à la destination de ces équipements, de ces patrimoines de la ville.

Yassir a dit une chose tout à fait juste. Je fais une petite parenthèse. J'ai des enfants dont la mère travaille dans un groupe où ils vont en vacances dans des lieux qui ont été achetés par un groupe privé à une ville. Ce groupe privé a rénové cet espace. Cela nous coûte beaucoup plus cher aujourd'hui d'envoyer nos enfants dans ces lieux-là que pour des enfants de Saint-Ouen. Est-ce que c'est ce choix-là que nous devons faire ? Je ne crois pas.

Pour avoir connu Clairvaux, Jullouville et tous les autres centres, s'il y a des difficultés, s'il y a des états de délabrement, s'il y a des problèmes réels, la question financière viendra après si on fait des choix politiques clairs.

Nous avons fait tout à l'heure le choix de construire une maison des associations qui va nous coûter 3, 4 ou 5 millions. Pourquoi ne pourrait-on pas faire cet autre choix ? Qu'il coûte 9, 10 ou 20 millions, mais posons l'affaire face aux Audoniens parce que c'est, in fine, eux et leurs enfants qui vont en bénéficier. Nous serons 45.000 bientôt. J'entends Nicole dire qu'il y avait 800 enfants qui partaient auparavant et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 100, pourquoi ? Je me souviens avoir posé la question suivante le 6 novembre 2009 parce que j'étais interpellé par une association qui était soucieuse du fait que ce patrimoine-là soit vendu, j'ai posé la question et j'ai eu des réponses, on m'a fait comprendre que c'était à l'étude et que j'aurais des éléments précis sur chacun des centres, je ne les ai pas aujourd'hui, je vous prie de nous les faire parvenir.

Il ne s'agit pas de toute façon des centres de vacances. Il s'agit de discuter sur les tarifs. Donc nous allons discuter sur les tarifs, sur lesquels je suis favorable, bien entendu. Mais il serait bien qu'on ait une discussion claire, transparente sur la question de chacun des centres, pourquoi on veut vendre celui et pourquoi on ne veut pas vendre cet autre, et que l'OVL soit partie prenante de cette affaire. On ne peut pas aujourd'hui faire fi de tout ce qui a été une politique sociale audacieuse dans cette ville, une politique que certains ont bâti, sous prétexte qu'il y a des changements. C'est faux, moi je m'inscris en faux, les enfants aujourd'hui à Saint-Ouen sont pour beaucoup dans les rues, on parle de délinquance, on parle de tout ce qu'on veut, mais le voyage est formateur, les vacances permettent à des jeunes de s'ouvrir au monde extérieur, donc il faut qu'on y réfléchisse et qu'on fasse un choix.

Nour-Eddine a été un peu virulent parce que effectivement depuis une semaine nous entendons "Clairvaux va être vendu", "ceci va être vendu". Si c'est vrai, dites-le nous. Si ce n'est pas vrai, dites-le nous aussi. Je pense que ce qui importe ce sont les choix politiques, ce ne sont pas les questions financières parce que franchement si vous faites des choix politiques ici dans la majorité, vous trouvez les moyens de les réaliser. Alors faisons le choix ensemble et on verra ce qui se passera après.

Mme le Maire :

Une question, Monsieur Keita. Avez-vous reçu le document qui a été remis à chaque président qui comporte l'ensemble des études ? Je l'avais annoncé. Il servira de support et il y en aura une présentation au travers de la commission dont a parlé Madame Soltani tout à l'heure, dans la deuxième quinzaine de mars. J'ai envie de poser la même question à Monsieur Kalaydjian. Parce que c'est suffisamment conséquent pour que cela ne passe pas inaperçu.

Mme ZUMBO-VITAL :

On l'a reçu le mois passé.

Mme le Maire :

D'accord. C'est pour cela que je demande à Monsieur Keita s'il l'a reçu. Ce sont les études et elles seront ensuite travaillées en commission. Je comprends tout à fait que ce soit relativement illisible

mais c'est une question tout à fait innocente, si je puis dire, c'était simplement pour m'assurer que vous les ayez.

M. KEITA :

Madame le Maire, merci de me poser cette question, et d'abord j'en profite pour vous remercier de m'avoir mis enfin une boîte aux lettres.

Mme le Maire :

Cela ne rentre pas dans la boîte !

M. KEITA :

Non. Je vois que certains ricanent, ils ont cette habitude-là mais ce n'est pas bien grave. Je vous assure, Madame le Maire, que je ne reçois malheureusement pas tous les courriers qui me sont envoyés. Le dossier m'a été remis par Monsieur Danési ici même. Il ne m'a pas été envoyé. J'ai regardé le dossier. Je ne vous disais pas que je n'avais pas lu le dossier. Je vous disais que nous ne parlions pas de cela aujourd'hui. Nous étions en train de parler des tarifs.

Mme le Maire :

On va clore là-dessus. Vous aviez dit que vous n'aviez pas les éléments. Je veux simplement être sûre...

M. KEITA :

Et j'aimerais que nous ayons un débat là-dessus à partir des documents que nous avons reçus.

Mme le Maire :

Voilà. C'est la commission dont a parlé Madame Soltani.

M. KEITA :

Pour résumer, ce n'est pas le lieu de toute cette discussion, qui ne sont pas inutiles mais qui seront importantes pour un débat que nous aurons plus tard.

Mme le Maire :

C'est vrai. J'ai encore quatre collègues inscrits et je vous propose qu'après ce soit effectivement la fin de cette discussion puisqu'on va y revenir d'abord en travail de commission et ensuite tous ensemble.

Mme AUERBACHER :

Je voudrais juste rebondir par rapport à ce qui a été dit. C'est vrai que s'il faut une politique générale et une politique générale sociale, comme le disait très bien Monsieur Keita, la politique c'est prévoir, donc ce qu'ont fait les autres à un moment donné n'est pas un exemple puisqu'on est dans une situation nouvelle.

Maintenant je voudrais revenir sur ces 180.000 euros pour dire simplement que s'il faut une politique générale sur l'ensemble de ces centres, notamment on a Prémamanon, on a même Saint-Véran qui certainement ne correspondent pas à ce dont on a besoin, et par ailleurs d'autres problèmes comme Montgenèvre par rapport à l'éloignement, il faudra à un moment donné cibler les travaux, je suis d'accord. Mais fermer... Quand on ferme pour une année, pratiquement cela veut dire qu'on ferme définitivement. Et cela veut dire que la concertation, dont vous disiez qu'elle était importante, de facto n'aura pas lieu et qu'on va privilégier les centres pour les sports d'hiver. S'il y a des travaux à faire, comme à Clairvaux, qu'on mette 180.000 euros tout en sachant qu'il y a une politique générale, qu'on doit choisir ce qu'on garde, qu'on doit choisir ce qu'on ne garde pas, mais qu'on ne ferme pas ex abrupto un centre parce que la politique qui est déjà choisie c'est de privilégier les centres de sports d'hiver.

Je ne sais pas si ma réponse sera celle qu'il attendait pour les fonds propres, je rappelle que l'OVL a été créé parce que la Cour des Comptes a demandé que les fonds pour les centres de vacances ne soient pas gérés directement par la municipalité. Donc le terme de fonds propres est peut-être un peu faux puisque ce sont des fonds municipaux. Néanmoins cela voulait dire quoi de la part de l'OVL ? Cela voulait dire qu'ils avaient l'argent, même si c'est de l'argent municipal, et qu'il pouvait faire faire les travaux immédiatement. Donc sur la politique générale de savoir ce que l'on garde et ce que l'on ne garde pas, et j'ai exprès cité Chaudon parce que cela me paraît essentiel de le garder, j'espère que je serai invitée à la commission. Par contre, il y a d'autres centres qui correspondent à une politique de sports d'hiver pour faire chic choc, croyant que la nouvelle population de Saint-Ouen y participera alors qu'elle n'envoie même pas les enfants dans les mêmes écoles que les autres, c'est se leurrer. L'étude qui a été donnée montre bien qu'il y a certains centres, ce n'est pas la peine. Même d'avoir un camping. Je vais peut-être vous choquer, mais avoir un camping à Oléron, cela ne me paraît pas non plus complètement essentiel, ce n'est pas tellement la politique pour la jeunesse, les gîtes d'Oléron cela ne me paraît pas complètement essentiel.

Je vais voter les tarifs, mais fermer pour montrer que c'est un état de fait, que c'est fini, que c'est terminé parce qu'on n'a pas voulu dépenser 180.000 euros, c'est mettre le conseil municipal, les gens de l'OVL et les Audoniens devant le fait accompli. J'espère que quand il y aura la commission, Chaudon mais surtout Clairvaux seront réouverts parce que cela me paraît essentiel, alors que d'autres certainement seront mis en vente parce qu'ils ne touchent que les sports d'hiver.

Mme le Maire :

C'est vrai que sur l'avenir du patrimoine on essaiera de s'approcher le plus possible d'un choix partagé et fondé y compris sur des éléments objectifs qui, là encore, je m'excuse de le dire, ne correspond pas forcément à ce que tu viens d'exprimer, en termes de fréquentation, de diversité de population, d'âge, etc. Donc cherchons et analysons qui va à Oléron, qui va à Clairvaux, qui va à Jullouville, qui va à Chaudon, et en fonction de la politique vacances que la ville décide de mener, comme l'ont dit plusieurs collègues, nous essaierons d'avoir la meilleure réflexion possible sur là où nous investissons pour le maintien de ces centres. Nous en sommes là aujourd'hui et nous travaillerons donc dans la commission le mois prochain. Je passe la parole à Sophie Jacquot.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Merci, Madame le Maire. Moi je partage assez l'avis de Mamadou Keita. On est sur une décision qui concerne les tarifs. Je comprends qu'on ait un débat et la richesse prouve qu'on fait bien de s'engager dans un travail de commission. C'est vrai que Nadia un peu maladroitement a commencé à déborder du cadre, et ce d'autant plus maladroitement que les travaux sont en cours et que justement, sans faire parler les conseillers ou les représentants du Parti Socialiste qui étaient dans les précédentes, nous avons un débat qui n'est pas qu'au Parti Socialiste d'ailleurs, ni au groupe Socialiste, qui est tout à fait transversal. Il y en a ici qui sont tout à fait en état de s'exprimer, d'ailleurs le débat est vif, et nous l'avons amorcé en bureau. C'est pour cela que nous avons souhaité qu'il y ait un travail en commission, travail qui va se mettre en route.

Yassir l'a rappelé avec beaucoup de talent, d'ailleurs il connaît parfaitement ces questions de par ses compétences par ailleurs, on est devant un choix qui n'est pas seulement un choix patrimonial. Cette discussion, il va falloir qu'on l'ait et peut-être même qu'on prenne la peine de lui consacrer, pourquoi pas, un conseil municipal. C'est un sujet important, d'autant plus important compte tenu de nos convictions en la matière et je pense qu'elles sont largement partagées dans cette ville.

Je comprends aussi, compte tenu du dérapage de Nadia Soltani, l'inquiétude exprimée par ma collègue Elisabeth. Cette inquiétude est légitime et je pense qu'Elisabeth n'est pas éloignée de ce que nous avons tous dit. Simplement elle fait remarquer que peut-être le fait qu'un centre soit fermé une année, ce serait la chronique d'une mort annoncée et que donc cette décision viendrait d'une certaine manière un peu subrepticement alors que nous avons à délibérer sur l'ensemble de ce que nous souhaitons faire en matière de vacances. C'est bien cela la difficulté.

Je pense que la sagesse voudrait qu'on vote cette délibération, et c'est d'ailleurs ce que nous allons faire, je suppose, mais qu'on ne commence pas à tronquer ou à vouloir réduire par des annonces un peu intempestives ou des dérapages non contrôlés un débat qui doit avoir lieu, et qui doit avoir lieu dans son entièreté.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas me mêler de ce crêpage de chignons entre Sophie Jacquot-Gautun et Nadia Soltani, mais pour une fois je viendrai à la défense de notre camarade Nadia Soltani. En matière de dérapage, Madame Sophie Jacquot-Gautun est une experte, une experte de qualité, je tenais quand même à le souligner.

Toujours dans le cadre des leçons de socialisme que je veux donner aux socialistes audoniens et sans vouloir empiéter sur la thèse d'Etat que prépare ma collègue Tiziana Zumbo-Vital et qu'elle a intitulé "De la médiocrité des socialistes locaux", je ne ferai pas son accent, je rappellerais simplement qu'une municipalité d'union de la gauche, c'est-à-dire une municipalité populaire, doit penser à quoi ? Elle doit penser aux vacances populaires des enfants qui sont les plus pauvres, les plus déshérités, ceux qui sont les plus grandes victimes du capitalisme ultralibéral. Dans ces circonstances, lorsqu'on se dit socialiste, on ne doit pas se dire qu'il y a une opportunité là ou une opportunité ailleurs, que je vends ici et que je revends là, on doit d'abord avoir une approche doctrinale. Cette approche doctrinale est de dire que face à la situation économique et sociale telle qu'elle est, une municipalité de gauche doit avoir d'abord et seulement le souci de procurer des vacances à tout le monde et d'avoir l'objectif de ne pas laisser les enfants en vacances à Saint-Ouen à l'ombre ou pas des cheminées des incinérateurs d'ordures. D'ailleurs la camarade Auerbacher, puisque je crois qu'ils ont voté le PLU, je ne veux pas faire comme vous, chers collègues, mettre en guerre la Suisse et le Lichtenstein, mais je tiens quand même à le préciser, donc ils n'ont pas à donner de leçon.

Mais lorsqu'on a cette idée qu'il faut défendre les vacances populaires, il faut donc garder précieusement le patrimoine de centres de vacances, qui est l'héritage du travail qu'a fait Fernand Lefort et Paulette Fost, qu'ont fait les communistes à Saint-Ouen, et ce n'est pas parce que ce sont les communistes qui l'ont fait que pour une fois on va les critiquer. C'était une très bonne idée. C'était quelque chose d'extrêmement important. Il faut donc continuer dans cette circonstance et ne pas se laisser aller à la volonté de dire "il manque trois francs six sous, par conséquent on va s'arrêter", alors que des millions et des millions sont dépensés pour la communication, pour la médiathèque, pour des choses qui n'étaient pas forcément nécessaires, alors que le devoir d'une municipalité de gauche est d'abord de procurer des vacances populaires aux enfants les plus déshérités. Et même si cela fait sourire la présidente du groupe Socialiste qui parle comme une représentante de la bourgeoisie, je m'en fiche. Je dis simplement que dans ces circonstances il faut avoir une réflexion de fond sur les vacances qu'on doit faire pour les plus pauvres, les plus déshérités, les plus victimes de ce système du capitalisme ultralibéral, le reste cela n'a rien à voir. Alors les tarifs sont les tarifs. Si la présidente - je crois qu'on m'a dit que c'est une présidente, on m'a soufflé le nom mais je veux l'oublier, parce que je ne pense pas qu'il y ait un rapport - si elle pense qu'elle a suffisamment d'argent pour pouvoir payer, pourquoi ne pas le faire ? La question de Tiziana Zumbo-Vital, on a passé tout autour sans vraiment répondre. Madame le Maire a parlé d'anathème. Pour lancer des anathèmes, encore faut-il être dans l'église et avoir la foi. En tous les cas, Monsieur Planque, lui, est un véritable jésuite parce que depuis une heure il tourne autour du pot sans nous dire pourquoi on ne peut pas dépenser cet argent. Et Nadia Soltani est une véritable mère supérieure, elle n'a pas dérapé, c'est au contraire avec beaucoup d'habileté qu'elle a lancé le débat de cette manière pour nous faire avaler la pilule, si je puis dire, on a parlé tout à l'heure de maison de tolérance, pour nous faire avaler la pilule de la fermeture du centre de vacances de Clairvaux. C'est tout à fait regrettable. Notre collègue Senhadji a dit en termes véhéments, sévères, ce que j'essaie d'expliquer le plus calmement possible, sans monter sur la table comme Lias Kémache ou raconter comme William Delannoy ses vacances en culottes courtes en colonies de vacances parce que moi, je le confesse, je fais mon autocritique, je n'ai jamais été de ma vie dans une colonie de vacances, je préférerais la cuisine de maman. Merci.

Mme le Maire :

Juste un mot avant de passer la parole à Madame Zumbo-Vital. Sur les fonds propres, il se trouve, pour donner un exemple, que l'année dernière l'OVL sur ses fonds propres et en accord avec la ville a avancé ou a dépensé 140.000 euros pour ces fameux travaux de la cuisine rendus indispensables, sinon l'ouverture du centre n'était pas possible. C'est un peu le même scénario que cette année. Sauf que l'OVL ensuite, je n'ai pas forcément d'appréciation là-dessus, a dit à la ville que nous lui devons cet argent puisque la ville étant propriétaire de son patrimoine, elle se doit d'assurer le clos et le couvert. Dans le cadre des discussions, notamment pour la préparation de la délibération de ce soir, que la ville de Saint-Ouen a eu avec le délégataire, l'OVL, il a été acté que la ville de Saint-Ouen, à la suite de cet engagement sur fonds propres, redevait à l'OVL les 140.000 euros. Donc on ne peut pas parler véritablement de fonds propres. A un moment donné l'OVL "avance", si je puis dire, entre guillemets, parce que c'est profondément respectable, en tout cas souhaite le maintien, face à la ville qui se pose un certain nombre de questions sur son patrimoine. Mais, là encore, c'est une question de fait par rapport à la réflexion de l'ensemble des collègues, c'est de l'argent que la ville doit ensuite rendre comme une dette à l'OVL.

Mme ZUMBO-VITAL :

Vous avez en partie répondu par rapport aux fonds propres. C'est clair que c'est en fonction du budget que la mairie vote chaque année qu'une certaine somme est allouée à l'OVL. Ma question était très simple. Je ne voulais pas rentrer dans les détails techniques de comment allaient se faire les comptes entre l'OVL et la municipalité. Je voulais tout simplement savoir pourquoi à la dernière minute, parce qu'il s'agit de décisions prises vraiment à la dernière minute, quelques mois avant les grandes vacances, la mairie, la municipalité, la majorité municipale s'oppose à des petits travaux, des travaux qui ont un coût faible, parce que 184.000 euros, ce ne sont pas des travaux énormes, mais des travaux qui permettraient aux enfants d'aller en vacances à Clairvaux. Donc je voulais savoir tout simplement pourquoi se bloquer sur cette somme alors que l'OVL peut la prendre sur ses fonds propres. On s'est clarifié sur le problème des fonds propres.

Madame Amédéo, je voudrais vous dire quelque chose parce que vous prêchez toujours la bonne parole, vous êtes toujours très sûre de ce que vous dites, les centres de vacances qui appartiennent à la ville de Saint-Ouen sont des centres excellents, le problème c'est qu'ils n'ont jamais été entretenus. N'ayant jamais été entretenus, certains de ces centres sont fermés, donc il y a moins d'offre pour les Audoniens. Vous parlez de réduction d'enfants qui partent en vacances, mais en réalité il y a beaucoup d'enfants, beaucoup d'Audoniens qui ne peuvent pas partir parce qu'il n'y a pas de place, et s'il n'y a pas de place dans les centres de vacances, c'est tout simplement parce qu'il y a moins d'offre parce que beaucoup de bâtiments sont fermés.

Vous jetez toujours beaucoup de paillettes sur les yeux des Audoniens, Monsieur Planque a une excellente rhétorique, Monsieur Fichtali d'un point de vue démagogique est vraiment excellent, mais je voudrais dire que ces centres ne sont jamais entretenus et je voudrais juste vous rappeler que c'est par le biais de la presse qu'on apprend que Madame le Maire a rencontré le maire de Granville pour discuter sur la vente éventuelle du centre de Jullouville. C'est par la presse locale de Granville qu'on a découvert cela. Nous, l'opposition, n'avons jamais été informés. Et vous, la majorité, le soir où nous vous avons informés de cette information, vous étiez en train de la découvrir. Donc il n'y a jamais de transparence sur la politique de la ville et notamment sur la gestion, la politique, la volonté, l'analyse, l'étude, tout ce qu'il faut faire par rapport aux centres de loisirs.

Je termine en disant que vous avez reçu l'étude sur l'OVL, l'audit vous a été remis au mois de juin 2009. Je ne sais pas ce que vous avez fait entre juin 2009 et décembre 2009 ou janvier 2010 parce que les présidents de groupe ont reçu le dossier, l'audit seulement il y a un mois. Nous ne sommes pas au courant des réunions que vous avez faites, des lectures que vous avez faites, parce que normalement quand on commande un audit, on fait après une lecture, on examine.

M. PLANQUE :

Ce n'est pas nous qui l'avons commandé.

Mme ZUMBO-VITAL :

Non, c'est l'OVL qui l'a commandé, mais vous devez être contents d'avoir eu un audit, non ? Parce que pour procéder à un choix politique, pour pouvoir procéder à des choix budgétaires, il faut bien avoir un audit, étant donné l'état des bâtiments.

Mme le Maire :

Mais ce n'est pas le lieu d'aller plus loin ce soir, on s'en apercevra à la commission. Effectivement depuis qu'il y a eu ces audits et la restitution, nous avons travaillé. Il y a des désaccords ou des conflits peut-être sur les approches et sur un certain nombre de choses, mais bien sûr qu'on a travaillé. Assez régulièrement d'ailleurs avec le bureau municipal on a fait des points d'étape. Quand la question nous a été posée au conseil, même si ce n'était pas à proprement parler la délibération, on a répondu ou essayé de répondre, j'ai essayé de donner des éléments notamment sur Jullouville puisque vous nous avez questionnés sur l'avenir de ce centre. Et c'était l'intention aussi de Nadia Soltani, par rapport à la délibération de ce soir, de donner des éléments, qu'en général vous souhaitez avoir et discuter, indépendamment de cette commission que j'avais annoncée à la suite de la remise des documents. Je vais passer la parole à Nadia qui ne va évidemment pas conclure mais préciser peut-être à nouveau deux ou trois éléments sur la délibération et ensuite on vote.

Mme SOLTANI :

Je ne vais sûrement pas répondre à toutes les questions. On aura l'occasion de les travailler dans une prochaine commission. Ceci dit, la délibération de ce soir concernant les tarifs est conditionnée à la sortie du catalogue, donc elle a forcément un lien avec ce qu'on s'est dit aujourd'hui. Ceci dit, des propositions alternatives seront faites. Il y a deux séjours organisés pour les préadolescents, sans compter les offres de séjours à l'étranger, on a de nouveaux séjours, je ne vais pas répéter ce qui est écrit dans la délibération d'aujourd'hui mais une offre assez complète. Je précise, Elisabeth, sans polémique, que le vrai patrimoine, me semble-t-il, pour les Audoniens c'est la défense du droit aux vacances pour tous et pas forcément le bâti.

Mme AUERBACHER :

On est d'accord. Ce n'est pas forcément les sports d'hiver non plus.

Mme SOLTANI :

C'est un autre débat.

Mme le Maire :

Elisabeth, s'il te plaît, pour ce soir on laisse Nadia conclure.

Mme SOLTANI :

Je renvoie les interrogations des uns et des autres à une prochaine commission et on va voter la délibération qui nous concerne, donc les tarifs, le budget prévisionnel qu'on va allouer à l'OVL et les éléments sur les activités 2010.

Mme le Maire :

Par rapport à ce vote, vous avez les éléments dans votre rapport de présentation puisqu'on s'est un petit peu éloigné. On va maintenant se prononcer.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc en ce qui concerne les tarifs, le budget et la participation de la ville, c'est adopté à l'unanimité des présents, soit 33 élus. Je vous remercie.

Exprimés : 32 - Pour : 32

ADOPTÉE

DL/10/17 Exonération de la taxe professionnelle en faveur des librairies labellisées «Librairie indépendante de référence».

Mme le Maire :

Je passe la parole à Hayat en ce qui concerne les librairies indépendantes pour qu'elle soient exonérées.

Mme DHALFA :

En l'occurrence, il s'agit de notre seule librairie labellisée "librairie indépendante de référence", à savoir Folies d'Encre qui est ouverte depuis plus de neuf ans sur cette ville. Afin d'obtenir cette labellisation plusieurs conditions doivent être remplies et cette labellisation est renouvelable tous les trois ans. Les conditions sont celles de disposer d'un stock d'ouvrages suffisamment important et diversifié, de proposer un local accessible à tous ou encore d'organiser des animations culturelles tout au long de l'année, ce qui est le cas de Folies d'Encre puisque c'est plus d'une dizaine d'auteurs qui sont invités chaque année et qui sont porteurs de l'opération du jury des lycéens. Cette exonération de taxe professionnelle a pour but de favoriser le maintien de librairies indépendantes qui connaissent une grande fragilité économique. Elle sera à hauteur, pour ce qui concerne la librairie Folie d'Encre, de 1.142 euros pour l'année 2008.

Mme AUERBACHER :

Juste une question. C'est pour une durée de combien ? Parce que la taxe professionnelle est supprimée. Folies d'Encre, je suis tout à fait d'accord, et sur le prix du livre, la loi Lang...

Mme DHALFA :

Là, on est sur l'année 2008, Elisabeth, comme je l'ai précisé.

Mme AUERBACHER :

Non, tu ne l'as pas précisé.

Mme DHALFA :

Si, je l'ai précisé.

Mme AUERBACHER :

Triennale, tu as dit.

Mme DHALFA :

Elisabeth, j'ai précisé qu'il s'agissait d'une somme de 1.142 euros pour l'année 2008. Donc pour l'année fiscale 2008.

Mme AUERBACHER :

On est bien d'accord que c'est pour la taxe professionnelle 2008, après c'est fini.

Mme DHALFA :

Il restera 2009.

Mme AUERBACHER :

2008 c'est n-2. Si tu payais la taxe professionnelle, comme moi, tu le saurais.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, mes chers collègues, j'ai pris maintenant un peu l'habitude, à l'exemple du président Keita, de raconter ma vie. Si je ne vais pas en colonie de vacances, je me suis débouché les oreilles juste avant de venir au conseil et donc, dont acte, chère collègue Hayat Dhalfa, vous avez bien dit 1.142 en 2008. Je fréquente la librairie Folies d'Encre, je la fréquente très fidèlement.

C'est un apport culturel indispensable à la ville de Saint-Ouen. C'est un endroit remarquable. C'est un endroit qui fait aimer le livre. Et je crois que cette exonération est justement proposée par la municipalité.

De surcroît, toujours dans le cadre de la formation professionnelle, militante plutôt, que je veux faire au Parti Socialiste, je les engage très vivement à fréquenter de la manière la plus importante possible la librairie Folie d'Encre. Je sais, Madame Sophie Jacquot, que votre époux y va, mais il faudrait qu'il vous achète ou vous offre des bouquins pour vous expliquer tous les méfaits de la social-démocratie et l'intérêt du socialisme révolutionnaire et du socialisme des temps anciens où, si je posais une question à notre futur conseiller régional, il n'est pas là d'ailleurs, il est déjà très occupé, Jaurès, Guesde, Marceau-Pivert je n'ose pas, la moyenne n'y serait pas. Donc je voterai des quatre mains cette disposition parce que cela permettra à nos collègues socialistes nouveaux de venir acheter quelques ouvrages de référence. Je leur propose aussi le Maitron, dictionnaire du mouvement ouvrier, pour leur faire bien comprendre ce qu'est le mouvement ouvrier par rapport à la bourgeoisie bohème qui envahit Saint-Ouen et qui n'a pas sur la lutte des classes les sentiments qu'on pourrait avoir quand on appartient au mouvement ouvrier. C'est la raison pour laquelle je vais voter... Je vois que notre collègue de Lutte Ouvrière sourit. J'ajouterais pour ne pas la vexer, Robert Barcia, mais là c'est sûr que personne ne va répondre parmi le groupe Socialiste, je crois qu'ils ne savent pas qui c'est, ou alors Posadas, ou Pablo...

Mme AUERBACHER :

Pablo, si.

M. KALAYDJIAN :

Ah, Pablo, si. Bon. Tout ceci pour dire que malheureusement mes convictions ne sont pas toujours partagées par les autres membres de l'opposition qui ont je ne sais quel malaise devant cette librairie. Ils ont tort, ce n'est pas parce que ceux qui fréquentent cette librairie ne votent pas pour nous, qu'ils votent pour la majorité municipale, ils ont le droit de voter pour qui ils veulent. En tous les cas c'est un apport indispensable à la culture de Saint-Ouen. D'ailleurs, si notre collègue Hayat Dhalfa se souvient bien, je l'avais rencontrée le samedi 13 juin à la Fête de la Musique et nous étions restés ensemble, en tout bien tout honneur, mes chers collègues, et je ne vous avais pas proposé d'aller 27 rue Gabriel Péri, où nous aurions retrouvé peut-être notre ami Guérin, nous avons écouté la musique... Voilà, j'arrive à détendre l'atmosphère. Quand un certain nombre de membres de l'opposition ne sont pas là et quand on veut bien me laisser parler, on y arrive, c'est la vocation de la démocratie chrétienne de rassembler autour de soi. Merci.

Mme ZUMBO-VITAL :

Une question. Je voudrais savoir quelle somme la municipalité a alloué cette année à la librairie Folies d'Encre.

Mme DHALFA :

Il n'y a pas de somme allouée à Folie d'Encre.

Mme ZUMBO-VITAL :

Une subvention a été votée, si je ne me trompe pas.

Mme DHALFA :

Il y a toute une série de travaux qu'on peut faire tout à fait en commun, par exemple de la commande de livres.

Mme ZUMBO-VITAL :

Ma question est très simple, je vais la reformuler. Y a-t-il une subvention annuelle attribuée à la librairie Folies d'Encre.

Mme DHALFA :

Non. C'est un lieu privé.

Mme ZUMBO-VITAL :

A l'association Enlivrez-vous.

Mme DHALFA :

On parle de deux choses complètement différentes.

Mme ZUMBO-VITAL :

Enlivrez-vous, c'est une association. Folies d'Encre, la librairie qui est sur Saint-Ouen bénéficie d'une certaine somme.

Mme DHALFA :

Je vous donnerai la somme exacte pour l'association, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais ne faites pas entrer une chose dans l'autre.

Mme ZUMBO-VITAL :

Ce n'est pas un procès d'intention. C'est juste une question.

M. KRIMAT :

On verse 7.200 euros à l'association Enlivrez-vous. L'année dernière on devait leur verser 7.225 euros et on s'est trompés de 25 euros, donc cette année, je vous donne une information exclusive, la subvention de l'association Enlivrez-vous est de 7.200 euros, sous couvert de Madame Hayat Dhalfa puisque c'est dans la délégation culture que c'est géré.

Mme le Maire :

Merci. On va passer au vote sur cette exonération de taxe professionnelle... Non, il y avait Sophie Jacquot.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Merci, Madame le Maire. Je voudrais pouvoir parler parce que je suis assez mal placée en bout de table et je suis souvent oubliée, comme ça c'est dit. La culture c'est comme la confiture, c'est bien connu. Evidemment nous soutenons cette librairie, même si Albert Kalaydjian non seulement dévoile sa vie privée mais la mienne puisque apparemment il explique ce que fait mon mari, alors j'espère qu'on ne fera pas de lien avec le début du conseil parce que cela pourrait vraiment devenir extrêmement scabreux.

M. KALAYDJIAN : *(hors micro peu audible, allusion au blog des élus socialistes)*. Quand on me cherche, on me trouve.

Mme JACQUOT-GAUTUN :

Monsieur Kalaydjian, on n'est pas ici pour parler de ça, vous gardez vos opinions pour vous, ici on travaille sérieusement. Donc évidemment c'est une librairie qui est très fortement appréciée. Je crois que l'ensemble du conseil est tout à fait d'accord pour soutenir l'activité de cette librairie qui, en effet, est vraiment indispensable à la vie culturelle de Saint-Ouen et appréciée par tous.

Mme le Maire :

Sur cette exonération de taxe professionnelle pour les librairies indépendantes on va passer au vote.

Qui ne participe pas au vote ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui est s'abstient ? Personne. Adopté à l'unanimité.

Exprimés : 32 - Pour : 32

ADOPTÉE

DL/10/18 Compte rendu annuel à la collectivité portant sur le déroulement et sur les comptes de l'année 2008 de l'opération d'aménagement dite «Ouvrard-Villars-Guilux» (O.V.G.).**M. PLANQUE :**

Il s'agit d'un exercice qu'on fait chaque année sur les concessions d'aménagement. Là, on est sur des concessions d'aménagement qui concernent les terrains dits OVG et, en fait, on a un peu de retard puisque c'est ce qu'on appelle, le CRAC, le compte rendu à la collectivité de l'année 2008.

Vous avez une note très précise là-dessus. Il s'agit de faire le points des opérations qui ont été engagées par le concessionnaire, à savoir la SEMISO, sur ce terrain-là. En fait, peu de frais ont été engagés en 2008 sur cette opération puisque le total des frais engagés a été de 192.000 euros. Vous avez le détail très précis des différents postes de frais. Il n'y a eu sur 2008 aucune recette. L'essentiel des engagements financiers qui ont été faits en 2008 concernent à la fois des acquisitions foncières mais aussi des mises en état des sols et des frais financiers découlant de ces acquisitions ou de ces travaux.

En 2009, la situation est restée à peu près identique, si ce n'est qu'il y a eu des frais à hauteur de 140.000 euros qui ont été effectués, qui recouvrent essentiellement des études et des frais de démolition.

Aujourd'hui ce projet va rentrer en phase opérationnelle. Il faut savoir que l'Office va démarrer très prochainement les travaux de réalisation des 82 logements qui vont être réalisés sur cette parcelle. Je précise que, comme nous sommes une municipalité de gauche qui a le social au coeur, il ne va être réalisé que des logements sociaux sur cette parcelle. D'autres auraient fait d'autres choix très certainement. Donc c'est l'Office qui va réaliser ces opérations.

En ce qui concerne le compromis qui avait été passé avec un opérateur pour réaliser des bureaux sur cette parcelle, l'opérateur qui était pressenti, à savoir la société Newstone, n'a pas confirmé son engagement, s'est même retiré de son engagement, et nous sommes pour l'instant à la recherche d'un opérateur pour la réalisation du bâtiment sur rue.

Voilà à peu près la situation actuelle des terrains OVG.

Mme TESSEYRE :

Je voudrais redire, à propos de ce rapport, que je réitère le principe que les pollueurs devraient être les payeurs. On a un historique d'où il ressort que la municipalité est victime de ces pollueurs, victimes aussi d'irresponsables, qui n'ont certainement lus ni Barta, ni un de mes maîtres, Trotsky, mais en tout cas beaucoup d'argent a été englouti dans la dépollution. Bien évidemment, je ne vais pas m'opposer à la construction de logements sociaux, étant donné la grave crise du logement qui sévit, mais c'est quand même de l'argent qui fait défaut ailleurs.

Mme ZUMBO-VITAL :

J'ai une question à poser. Nous avons voté au mois de décembre, si je ne me trompe pas, une délibération qui portait sur le paiement différé de l'acquisition de ces terrains de la part de la SEMISO à la Ville. A cette occasion, l'opposition municipale vous avait demandé de fournir, et pourquoi vous ne nous aviez pas fourni, les éléments précis et détaillés du coût de l'opération. Je voudrais savoir pourquoi vous nous le remettez seulement aujourd'hui. Nous vous avons demandé le coût de la dépollution du sol, parce que ce coût va être pris en charge par la SEMISO et donc va être déduit du prix d'achat des terrains. Tous ces éléments, vous ne nous les avez pas fournis. On a voté une délibération, l'opposition avait voté contre. Et vous nous remettez les éléments aujourd'hui. Donc je voudrais savoir tout simplement pourquoi.

M. PLANQUE :

Je vais répondre à votre question mais d'abord je voudrais revenir sur la remarque de Monique Tesseyre, que je partage complètement. Monique, tu fais remarquer un élément essentiel. Il faut savoir qu'il existe un organisme qui s'appelle le STIC, le Service de Traitement des Installations Classées, qui représente les services de l'Etat qui ont la responsabilité de suivre les états de pollution des différents terrains concernés par les pollutions industrielles. Ce service doit suivre toutes les installations classées, mais doit aussi faire une procédure de sortie d'installation classée. On rencontre assez souvent des problèmes avec ce service-là parce qu'aujourd'hui certaines structures arrêtent leur activité. Je précise simplement que ce n'est pas le cas d'OVG. OVG n'a pas cessé son activité. Pour autant, les services de l'Etat, à travers le STIC, n'ont pas poursuivi OVG. Donc la remarque que tu faisais prend encore plus de valeur dans ce cas très particulier où il n'y a même pas de cessation d'activité, où l'Etat n'a pas fait son travail par rapport à ses obligations.

En ce qui concerne la remarque de Madame Zumbo-Vital, je suis très franchement assez surpris. Il me semblait que dans un précédent conseil municipal, même en début de mandat, je crois, nous avons délibéré sur le fait que Madame Zumbo-Vital soit administratrice de la SEMISO et que donc, de ce point de vue, elle était, me semble-t-il, relativement bien placée pour participer au conseil d'administration et pour demander toutes les pièces dont elle fait état aujourd'hui. Cela dit, aujourd'hui vous avez les pièces dans le cadre du rapport qui vous est donné. Vous faisiez une remarque justifiée puisque les sommes concernant la pollution, par exemple, ont évolué en fonction de la nouvelle réglementation en matière de pollution et donc plus le projet traîne, ce qui a été un peu le cas ici, plus en effet les sommes peuvent être revues, parfois à la baisse, parfois à la hausse.

Mme ZUMBO-VITAL :

Puisque vous me cherchez, Monsieur Planque, vous me trouvez. Lors du conseil d'administration de la SEMISO où j'étais présente j'ai demandé des renseignements et des explications sur ce site. On ne me les a pas fournis. Madame le Maire était présente. Il ne fallait pas trop s'attarder... On m'a dit "les éléments vous seront communiqués plus tard". Donc je n'ai aucun élément. Je suis présente au conseil d'administration, je demande des renseignements précis, que l'on ne me donne pas. Et j'en profite pour dire qu'à chaque fois que je demande des renseignements, c'est secret, c'est interdit, on ne peut pas, on n'a pas le droit. D'accord ? Et je m'arrête là.

Mme le Maire :

Il y a un conseil d'administration de la SEMISO jeudi, on éclairera ce point, pourquoi vous n'avez pas eu les documents.

On va prendre acte de ce compte rendu annuel à la collectivité et se féliciter, comme me le glisse Paul Planque, du démarrage des travaux, notamment pour l'opération de logement social.

Qui ne veut pas prendre part au vote ? Personne. Qui vote contre ? Deux. Qui s'abstient ? Personne. Le reste des collègues approuvent donc ce compte rendu annuel, cela fait 31 puisque nous sommes 33. On n'est plus que 32 ? Donc 32 présents pour le vote, 30 qui sont pour et 2 qui sont contre.

Exprimés : 32 - Pour : 30 - Contre : 2 (M. Albert KALAYDJIAN, Mme Tiziana ZUMBO-VITAL)
ADOPTÉE

Il nous reste deux délibérations concernant le personnel. Je passe la parole à Nicole Amédro.

DL/10/19 Créations de postes du personnel communal afin de faire face à des besoins occasionnels.

Mme AMEDRO :

Ce sont des tableaux que l'on a l'habitude de voir. Le premier sur des créations pour besoins occasionnels à la médiathèque et l'autre au centre médical Bauer pour trois mois.

Mme le Maire :

Pas de remarques ? On passe au vote. On regarde si on a le quorum... C'est bon.

Qui ne prend pas part au vote ? Zéro. Contre ? Zéro. Abstentions ? 2 abstentions. Donc 30 votes pour.

Exprimés : 30 - Pour : 30 - Abstentions : 2 (M. Albert KALAYDJIAN, Mme Tiziana ZUMBO-VITAL)
ADOPTÉE

DL/10/20-1 Transformations de divers postes du personnel communal afin de procéder à des avancements de grade**DL/10/20-2 Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au sein de la direction de la Communication et des Relations publiques.****Mme AMEDRO :**

Le deuxième tableau est la modification de l'état des effectifs au titre de l'année 2010. Le premier est une création de poste pour une remise à niveau à la direction de la communication. Les six points suivants sont des transformations de postes liées en général à des réussites aux concours, à des nominations ou à des évolutions de carrière.

Mme la Présidente :

On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Donc 30 voix pour.

DL/10/20-1 : Exprimés : 30 - Pour : 30 - Abstentions : 2 (M. Albert KALAYDJIAN, Mme Tiziana ZUMBO-VITAL)
ADOPTÉE

DL/10/20-2 : Exprimés : 30 - Pour : 30 - Abstentions : 2 (M. Albert KALAYDJIAN, Mme Tiziana ZUMBO-VITAL)
ADOPTÉE

Questions orales**Mme le Maire :**

Pour terminer, puisqu'on arrive à la fin de ce conseil, et je vous remercie toutes et tous, y compris, Mesdames et Messieurs qui sont venus assister au conseil, il y avait un certain nombre de questions orales. Je vous propose d'aller assez vite. Celles de Monsieur Delannoy et de Madame Venturini leur seront envoyées et vous seront envoyées en tant que présidents. Il y en avait une de Madame Zuchiatti, votre groupe étant présent je vous propose de vous en dire deux mots.

Il s'agissait d'avoir des ralentisseurs rue Amilcare-Cipriani, engagement que nous avons pris lors d'une visite de quartier. Je passe un certain nombre d'éléments qui vous seront par donnés écrit. Je voudrais dire que dans le cadre du projet de zone 30 dans le Vieux Saint-Ouen la programmation d'aménagements de dos-d'âne sur la rue Cipriani est programmée pour le premier semestre 2010. Notre directeur des services techniques est présent et entend votre satisfaction. Ensuite il y avait un certain nombre de questions très fouillées, si je puis dire, mais un peu compliquées à exposer en quelques mots, de Monsieur Mamadou Keita au nom de son groupe Ensemble pour Saint-Ouen. Je vais citer le thème des questions évoquées, dire pour certaines un ou deux mots sur la réponse pour en donner un peu l'orientation puisque, chaque président pourra s'en apercevoir, les questions font souvent ou à plusieurs reprises deux pages puisque, je l'exprimais à l'instant, elles sont assez fouillées dans leur questionnement et donc les réponses l'ont été également. Je pense que ce

serait long et fastidieux, les collègues souhaitant ce soir ne pas finir trop tard puisque c'est le deuxième conseil.

Une première question concernait la vente des tours Vallès, ce qu'il en était de l'avenir de ces tours, ne pourrait-il pas y avoir soit la réhabilitation d'une des tours, soit la réalisation de nouveaux programmes pour reloger les familles. On est en plein dans un programme de l'Office et donc, au-delà du partenariat qui existe entre la Ville et l'Office sur de tels projets, je vous renvoie néanmoins au président de l'Office, qui a eu connaissance de cette question, soit qu'il vous en dise deux mots, soit qu'il vous la transmette. Il vous la transmet, voilà, très bien.

Ensuite une question concernait la politique de solidarité internationale. J'en lis juste un paragraphe. "Lors du conseil municipal du 12 janvier 2009, donc il y a un an, je faisais le constat dans mon intervention d'une réelle carence que présente la politique municipale des relations internationales avec un manque criant de volonté, etc." Beaucoup de choses sont développées puisque votre question recouvre une page et demie. En coopération avec Madame Bagayoko une réponse va vous parvenir qui, à la fois, donne le cadre de réflexion de la politique des relations internationales dont on a déjà discuté au moins deux fois si ce n'est trois au bureau municipal, donc pour vous en faire part, et qui donne également des illustrations concrètes de la mise en oeuvre de ce projet. C'est le travail que vous connaissez qui a été fait sur la Palestine. C'est un travail qui est en train de s'élaborer avec un débat qui a eu lieu il y a quelques jours au bureau municipal sur le Rwanda sur la base de notre volonté de travailler avec certains pays d'Afrique avec lesquels depuis longtemps nous sommes en déficit compte tenu des rapports que nous souhaitons avoir. Si on s'accroche notamment au Rwanda, c'est parce qu'il y a un certain nombre d'actions qui se sont montées avec le Lycée Blanqui, je ne reviens pas sur le contenu de cette coopération, mais qui nous ont amenés à vouloir la travailler. Il y a également des choses plus ponctuelles comme l'exposition Matola toujours dans le même état d'esprit. Et puis, vous en avez été récemment acteur vous-même, lorsqu'il survient des événements aussi dramatiques que celui qu'Haïti a connu, c'est de vouloir pas simplement apporter une aide financière mais aussi développer des projets de coopération et Gnamé s'était exprimée à ce propos. On a donc des idées également et il y a peut-être, je dis peut-être parce qu'on ne l'avait pas forcément programmé en ces termes, une réunion plus large avec des élus qui s'y intéressent comme Monsieur Keita Mamadou l'a dit à plusieurs reprises, et d'autres collègues pour qu'ils puissent participer à cette réflexion. Vous allez en avoir tous les détails, Monsieur Keita.

Il y avait également une question très importante sur le droit de vote des étrangers et la proposition de Monsieur Keita c'est qu'il y ait peut-être un référendum local sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Je tiens à vous indiquer dans ma réponse qu'un certain nombre de formations politiques, notamment dans le dernier mandat, et peut-être précédemment mais en tout cas dans le dernier, s'étaient prononcées à plusieurs reprises dans le sens du droit de vote des étrangers et qu'on avait formulé notamment un voeu allant en ce sens. On n'en a pas rediscuté avec les collègues, hormis des discussions plus informelles dans le cadre de la campagne électorale ou juste après, mais l'ensemble de la majorité municipale est favorable à cette question du droit de vote des étrangers. Ce dont nous n'avons pas rediscuté, ce sont les moyens qu'il fallait sans doute déployer sur la ville pour faire avancer cette idée. Je ne me permets pas ce soir, sans en avoir discuté avec les collègues, de savoir s'il faudra le faire par un référendum, par des débats publics ou par une votation, etc., mais je tiens à réaffirmer en mon nom, et je crois, celui de l'ensemble de la majorité, que c'est une idée très importante et à laquelle on est très favorables.

M. KALAYDJIAN :

Madame le Maire, j'insiste sur ce chapitre. Cette consultation est totalement contraire à la loi et à la constitution et, puisque le président Keita m'a posé la question, je suis pour ma part totalement opposé au vote des étrangers, non pas par xénophobie mais parce qu'il y a des dispositions qui s'appellent le respect des lois républicaines. Lorsque vous voulez voter, c'est un fils d'immigré qui le dit, vous sollicitez la nationalité française, le cas du vote de citoyens de l'Union Européenne se fait dans le cadre de traités internationaux, et on pourrait imaginer qu'il y ait par exemple un vote

effectivement des citoyens d'Algérie ou du Maroc s'il y avait une réciprocité avec ces deux pays, mais tant qu'il n'y a pas de réciprocité, je trouve que ce n'est absolument pas de propos. En tous les cas, c'est de nature à exciter dans la population inutilement un débat xénophobe.

Mme le Maire :

Je suis désolé parce que vraiment il est minuit, je ne veux pas ouvrir le débat. Un mot, Yassir, c'est tout.

M. FICHTALI :

Juste pour bien comprendre. C'était une leçon de conservateur pour les conservateurs, c'est bien ça ?

M. KALAYDJIAN :

C'est une leçon de républicain à des républicains. C'est Jaurès qui avait dit que le socialisme ne devait pas s'éloigner de la république.

Mme le Maire :

Ensuite il y avait une question qu'avait posée une fois déjà Monsieur Delannoy et qui est reposée par Monsieur Keita, à savoir que les questions orales soient plutôt traitées en début de conseil. Je pense que cette demande ne peut pas recevoir de réponse positive de ma part en l'état. Je dis en l'état puisque je me suis adressée à chacun des présidents de l'opposition et je leur ai proposé qu'on réfléchisse à un meilleur travail de notre conseil municipal, des débats plus sereins, qui ne perdent rien de leur vivacité politique mais qui se déroulent dans des conditions de plus de respect. Je pense que c'est dans ce cadre global qu'on pourra trouver peut-être de façon plus satisfaisante, y compris ce soir parce qu'on va à toute vitesse, ce n'est pas très satisfaisant, la réponse aux questions orales. Chacun sait ici que si on commence par les questions orales à 20 heures, on commencera la première délibération dans un climat d'excitation générale à 21 heures 30 et c'est certainement profondément préjudiciable. Donc cette question n'est pas abandonnée. Pour autant, elle ne peut pas se désolidariser de la réflexion que j'ai proposé d'avoir avec Monsieur Delannoy, Monsieur Kalaydjian, Monsieur Kémache, Monsieur Keita, bien évidemment en y associant les présidents des groupes de la majorité, et chacun a répondu qu'il était ouvert à cette discussion, donc j'espère qu'elle sera fructueuse. Je reprends contact avec vous et j'ai même demandé à chacun si on pouvait se voir dans une dizaine de jours.

La dernière question, qui est très détaillée, donc j'y répondrai encore plus rapidement, concerne le projet d'alphabétisation avec AFICOM, quelles populations sont concernées, où les cours d'alphabétisation vont s'exercer, etc. Cette problématique de questions très précises recouvre, là encore, deux pages. L'instruction de cette demande fait l'objet de réponse aussi précises, qu'il ne sert à rien d'évoquer aujourd'hui si ce n'est pour dire que c'est dans les maisons de quartier, que cela concerne majoritairement des femmes dont les enfants sont scolarisés, etc. Donc cette réponse va vous être envoyée et je pense qu'on pourra trouver les moyens entre moi-même, Mustapha Krinat dans le cadre de sa délégation à la vie associative, ou les services, de reprendre sous une forme peut-être un peu plus simple ce débat si la réponse n'est pas satisfaisante ou si vous voulez d'autres précisions.

M. KEITA :

Je propose désormais de faire parvenir à l'ensemble des élus nos questions orales parce que, vous voyez, c'est assez frustrant de travailler longuement sur des questions qui me semblent assez importantes pour nous tous. Je connais très bien AFICOM, je sais comment elle fonctionne aujourd'hui, ce sont des personnes qui participaient à des activités de bénévoles auparavant, qui maintenant participent à l'action d'AFICOM. Ce n'est pas bien grave, j'attends la réponse écrite, et je donnerai des éléments. Mais je crois qu'il est important quand même que je vous envoie désormais à tous les questions orales parce que c'est vraiment frustrant de travailler sur des dossiers et de voir qu'à cause de l'heure il y a des réponses lapidaires.

Mme le Maire :

Juste une chose, Monsieur Keita. D'abord les questions sont envoyées à tous les conseillers, ainsi que les réponses, ou aux présidents, pas tous. C'est la première chose. La deuxième c'est que je pense que même pour vous, tel que vous venez de l'exprimer, ce sera plus intéressant d'essayer le plus possible de ramener vos questions orales à des moments où on en discute en conseil, c'est-à-dire qu'il y a une espèce de détournement - le mot n'est pas bon parce qu'il n'est pas du tout péjoratif de ma part - de vos questions orales qui sont de véritables questions d'orientation de la politique municipale. Pour AFICOM, je pense qu'au moment du vote des associations - en plus vous posez des questions assez précises - on pourra s'y préparer, y compris notre collègue Mustapha qui répondra de façon aussi précise. Ce n'est pas forcément vrai pour tout, vous n'avez pas forcément envie d'attendre, mais là vous voyez, hormis peut-être le droit de vote des étrangers, vu l'ampleur des questions que vous avez posées sur la politique internationale, etc., je comprends votre frustration mais c'est un peu difficile d'y répondre de façon assez simple et rapide dans le cadre d'un conseil. En tout cas, affaire à suivre pour que chacun s'y retrouve.

Merci. Prochain conseil le 9 mars 2010.

La séance est levée à 00 heures 05.

S O M M A I R E

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2010	1
DL/10/9 : Éléments de programme fonctionnel proposé à l'issue de la concertation menée avec le tissu associatif local, préalablement à la construction de la Maison de la vie associative et du citoyen.	4
DL/10/10 : Habilitation du Maire ou de son représentant à déposer une demande de permis de démolir 27, avenue Gabriel-Péri à Saint-Ouen (93400), en vue de la construction de la Maison de la Vie associative et du citoyen.	27
DL/10/11 : Habilitation du Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de démolir d'un immeuble sis 33, rue Biron sur le territoire de la Commune de Saint-Ouen (93400).	28
DL/10/12 : Convention à intervenir entre la Commune de Saint-Ouen et la caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de Seine-Saint-Denis, afin de subventionner des projets d'activités proposés en faveur des jeunes Audoniens ne partant pas en vacances.	28
DL/10/13 : Convention à intervenir avec le Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF93) afin de favoriser l'accès aux droits des femmes et leur accompagnement.	29
DL/10/14 : Convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale à intervenir entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Ouen pour la période 2009-2011.	29
DL/10/15 : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France relative à des opérations de valorisation des collections d'art et d'histoire de la Commune de Saint-Ouen, et à la réalisation d'un catalogue d'exposition consacré au peintre audonien Jean Delpech.	31
DL/10/16 : Approbation des tarifs des séjours, des projets d'activités, de la participation financière de la Commune et de l'échéancier mensuel de versement pour l'année 2010, dans le cadre de la délégation de service public relative à l'organisation d'activités éducatives, de séjours de vacances et de loisirs pour la population audonienne, assurée par l'Office vacances loisirs (OVL).	31
DL/10/17 Exonération de la taxe professionnelle en faveur des librairies labellisées «Librairie indépendante de référence».	46
DL/10/18 Compte rendu annuel à la collectivité portant sur le déroulement et sur les comptes de l'année 2008 de l'opération d'aménagement dite «Ouvrard-Villars-Guilux» (OVG)	.49
DL/10/19 Créations de postes du personnel communal afin de faire face à des besoins occasionnels.	51
DL/10/20-1 Transformations de divers postes du personnel communal afin de procéder à des avancements de grade	52
DL/10/20-2 Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au sein de la direction de la Communication et des Relations publiques.	52
Questions orales	52